UFR HSS
HUMANITÉS
& SCIENCES SOCIALES

UNIVERSITÉ
CAEN
NORMANDIE

MASTER
PHILOSOPHIE

GUIDE DES ÉTUDES 2025 – 2026

Normandie Université

HTTP://UFR-HSS.UNICAEN.FR/

TABLE DES MATIÈRES

DIRECTION - CONTACTS....5
ENSEIGNANTS DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE....5
OUVERTURE DU MASTER À LA COMODALITÉ....6
PRÉCISIONS SUR LE STAGE DU PARCOURS « TEXTES ET CONCEPTS »....6
PRÉCISIONS SUR LES INSCRIPTIONS EN MASTER....6
UE DE PHILOSOPHIE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026....7
MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES....15
INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES....20
SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES....22
LE DÉLIT DE PLAGIAT....23
LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC…)....23
RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027....24
RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)....25
CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026....27
LEXIQUE DU LMD....28
LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES....32
DÉPÔT UNIVERSITAIRE DES MÉMOIRES APRÈS SOUTENANCE - DUMAS....35
LE CLES....36
PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES....37
INFORMATIONS UTILES....38
ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES....39
RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT....40
ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI....41

DIRECTION - CONTACTS

UFR Humanités et sciences sociales
Université de Caen Normandie
Département de Philosophie
Esplanade de la Paix
CS 14032
14 032 CAEN Cedex 5

Direction du département : Gilles Olivo
Responsable du master : Anne Devarieux

Secrétariat du Master
Bâtiment B – Bureau B1-450
hss.scolarite.master@unicaen.fr

Tous les enseignants du département de philosophie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Les étudiants prendront soin de consulter leurs boîtes électroniques de l'université de Caen, que leurs enseignants, le département et l'UFR utiliseront exclusivement pour les contacter.

Les étudiants peuvent suivre l'actualité du département de philosophie et de l'équipe d'accueil Identité & Subjectivité en s'abonnant au compte Twitter @PhiloUnicaen, tenu par les enseignants.

Par ailleurs, l'association des étudiants de Philosophie – Êthos Caen – possède un compte facebook :
https://www.facebook.com/EthosCaen/

ENSEIGNANTS DU DÉPARTEMENT DE PHILOSOPHIE

- **Anne DEVARIEUX,** maître de conférences, HDR (*philosophie française XIXème, philosophie anglaise, phénoménologie française*), bâtiment B, bureau B1-465
- **Gweltaz GUYOMARC'H**, professeur (*philosophie ancienne et médiévale, métaphysique, philosophie générale*), bâtiment B, bureau B1-478
- **Emmanuel HOUSSET**, professeur (*phénoménologie, métaphysique*), bâtiment B, B1-465
- **Gilles OLIVO**, professeur (*histoire de la philosophie moderne*), bâtiment de la MRSH, SH010
- **Isabelle OLIVO-POINDRON**, PRAG à l'INSPÉ de Caen-Normandie (*histoire de la philosophie antique*)
- **Maud POURADIER,** maître de conférences (*esthétique et philosophie de l'art*), bâtiment B, bureau B1-479
- **ATER (attaché temporaire de recherches) : Pascal BERTIN**, bâtiment B, B1-479
- **ATER (attaché temporaire de recherches) : Ostiane LAZRAK**, bâtiment B, B1-478

Les enseignants reçoivent sur rendez-vous.

OUVERTURE DU MASTER À LA COMODALITÉ

En septembre 2024, le master de philosophie s'est ouvert à la comodalité, afin de permettre notamment aux étudiants non caennais de pouvoir s'inscrire dans la formation. De fait, certains cours de Master sont déjà comodalisés du fait de leur mutualisation avec la préparation à l'agrégation.
Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) ont par conséquent changé (voir la maquette jointe p.15) : toutes les épreuves, à l'exception du grec ancien, passent en contrôle continu. Et le choix des options diffère selon le choix de la modalité présentielle ou de la modalité comodale.

PRÉCISIONS SUR LE STAGE DU PARCOURS « TEXTES ET CONCEPTS »

Les étudiants de M2 inscrits dans le parcours "textes et concepts" doivent trouver un stage qui s'étend sur une durée de trois semaines (le stage ne doit prendre que quelques jours par semaine en période de cours, mais il peut durer trois semaines pleines s'il a lieu hors de la période de cours). Le stage peut avoir lieu dans toute structure professionnelle ou associative susceptible d'accueillir un stagiaire (maison d'édition, théâtre, journal, etc.). Une convention de stage doit être établie, à faire signer à la fois par le responsable du stage dans la structure d'accueil et par l'enseignant-référent à l'université.

Si le stage a lieu dans une classe de philosophie de terminale en lycée, l'accord de l'inspection régionale est nécessaire. Le stage en lycée doit s'étendre sur 12 heures au moins, dont 4 heures d'enseignement actif.

Le mini-mémoire ou rapport de stage précisera la durée et le lieu du stage, le nom du responsable du stage dans la structure d'accueil ainsi que le nom de l'enseignant référent à l'université. Il contiendra à la fois une description de la pratique du stage, une analyse réflexive des difficultés rencontrées, des découvertes faites, etc. et il inclura des éléments substantiels de contenu (analyse d'une exposition pour le stage en musée, d'une enquête pour un stage dans la presse, etc. Si le stage a eu lieu en lycée, l'étudiant doit fournir une version écrite d'au moins un des cours qu'il a donné).

Ce rapport doit ensuite être remis à l'enseignant-référent de l'université ainsi qu'au responsable du stage dans la structure choisie. Ce rapport sera l'objet d'une brève soutenance réunissant l'étudiant, l'enseignant de l'université et si possible le responsable du stage de la structure extérieure.

Le lieu du stage, les noms de l'enseignant tuteur de la structure d'accueil et de l'enseignant référent à l'université doivent être communiqués avant la fin novembre au secrétariat. Le stage doit avoir lieu avant la fin avril et la soutenance avant fin juin.

PRÉCISIONS SUR LES INSCRIPTIONS EN MASTER

Les étudiants qui sont en M1 à l'université n'ont pas à s'inscrire sur e.Candidat pour le M2 de l'année suivante. S'ils redoublent, ils auront un accès de droit au M1, sans passer par e.Candidat. De même, s'ils obtiennent leur diplôme de M1, ils auront un accès de droit au M2 de l'université : ils n'ont donc pas à déposer de dossier sur e.Candidat pour leur passage en M2. Seuls les étudiants de L3 et les étudiants de M1 des autres universités doivent candidater sur la nouvelle plateforme MON MASTER (M1) ou sur e.Candidat (M2) avant d'être admis en M1 ou en M2. Les étudiants de l'université qui redoublent leur M2 n'ont pas à passer par e.Candidat. L'accès au M2 des redoublants nécessite seulement l'autorisation du jury de Master.

Les inscriptions administratives commencent au mois d'août. Aux étudiants qui soutiennent en septembre, il est conseillé d'attendre leur résultat avant de procéder à l'inscription administrative.

Pour information, vous pouvez suivre le lien suivant : https://www.unicaen.fr/formation/candidater-sinscrire/se-reinscrire/

UE DE PHILOSOPHIE POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

INFORMATIONS RELATIVES AUX ENSEIGNEMENTS DE SOCIOLOGIE, DE LITTÉRATURE ET D'ARTS DU SPECTACLE

Pour les descriptifs des cours de sociologie, de littérature et d'arts du spectacle, se reporter aux guides des études de master des disciplines correspondantes.

MASTER – SEMESTRE 1 ET 3

UE 1 - 1MPHI1 & 3MPHI1 - HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

Y1MPH11 / Y3MPH11 - Histoire de la philosophie

Cours mutualisé avec les agrégatifs.
Nom de l'enseignant : Gweltaz Guyomarc'h

Les atomistes antiques
Le cours parcourra les diverses dimensions de ce mouvement philosophique – plutôt qu'une école à proprement parler – qu'a été l'atomisme dans l'Antiquité. Il progressera de façon chronologique, depuis Leucippe et Démocrite jusqu'à Épicure et Lucrèce.

Bibliographie
Les ouvrages précédés d'un astérisque sont à lire en priorité.
Bibliographie primaire :
Pour Leucippe et Démocrite :
J.-P. Dumont (dir.), *Les Présocratiques*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 1988. * Repris en partie, en Folio, sous le titre *Les Écoles présocratiques* (1991).
P.-M. Morel, M. Solovine, *Démocrite. Fragments et témoignages*, Paris, Vrin, 2020.
Pour Épicure et Lucrèce :
J.-F. Balaudé, *Épicure. Lettres, maximes, sentences*, Paris, Le Livre de Poche, 1994.
D. Delattre, J. Pigeaud (dir.), *Les Épicuriens*, Paris, Gallimard, « Bibliothèque de la Pléiade », 2010.
* J. Kany-Turpin, *Lucrèce, De la nature*, Paris, GF-Flammarion, 1997.
* P.-M. Morel, *Épicure. Lettres, maximes et autres textes*, Paris, GF-Flammarion, 2011.
Bibliographie secondaire :
Travaux généraux :
* P.-M. Morel, *Atome et nécessité. Démocrite, Épicure, Lucrèce*, Paris, P.U.F, 2000.
* J. Salem, *Les Atomistes de l'Antiquité. Démocrite, Épicure, Lucrèce*, Paris, Flammarion, 2013².
Démocrite :
P.-M. Morel, *Démocrite et la recherche des causes*, Paris, Klincksieck, 1996.
J. Salem, Démocrite. *Grains de poussière dans un rayon de soleil*, Paris, Vrin, 1996.
Épicure et l'épicurisme :
A. Gigandet, P.-M. Morel (éd.), *Lire Épicure et les épicuriens*, Paris, P.U.F., 2007.
* J. Giovacchini, *Épicure*, Paris, Les Belles Lettres, 2008.
J. Giovacchini, *L'Empirisme d'Épicure*, Paris, Garnier, 2012.
P.-M. Morel, *Épicure. La nature et la raison*, Paris, Vrin, 2009.
J. Salem, *Tel un dieu parmi les hommes. L'éthique d'Épicure*, Paris, Vrin, 2002².
J. Warren (éd.), *The Cambridge Companion to Epicureanism*, Cambridge University Press, 2009 (en particulier les chap. 4-9).

Lucrèce :
J. Salem, *Lucrèce et l'éthique*, Paris, Vrin, 2000².
D.N. Sedley, *Lucretius and the Transformation of Greek Wisdom*, Cambridge University Press, 2003².

UE 2 - 1MPHI2 & 3MPHI2 - PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

Y1MPH21 / Y3MPH21 - Philosophie générale

Cours mutualisé avec les agrégatifs.
Nom de l'enseignante : Ostiane Lazrak

La paix n'est-elle que l'absence de guerre ? Ou une telle détermination simplement négative n'est-elle pas plutôt une illusion caractéristique des périodes et des lieux très circonscrits d'accalmie civile et géopolitique ? La paix n'est-elle alors que trêve toujours temporaire ? Cette vision de la paix comme trêve n'est pas à dénigrer : elle constitue l'horizon déjà désirable, politiquement urgent et difficilement dépassable de la cessation provisoire de conflits violents et meurtriers. Mais le désir de paix l'excède manifestement. Il y va d'abord en lui d'une exigence inconditionnelle de la raison pratique, qui proscrit absolument la guerre et porte en germes le projet d'une paix perpétuelle. Il y va aussi d'une aspiration positive et fondamentale à la sûreté, à la tranquillité voire à la concorde. Mais cet idéal est-il séparable d'une exigence de justice ? Et peut-il être plus qu'une fiction inatteignable ? On se demandera s'il n'y a pas déjà une expérience de la paix, celle de la paix que l'on fait, soit d'une pacification tant intérieure qu'intersubjective, conquise de haute lutte.

Bibliographie
Épicure, *Lettres et maximes*, trad. M. Conche, Paris, PUF, 1987.
Sénèque, *De la tranquillité de l'âme*, trad. C. Lazam, Rivage Poche, Petite bibliothèque, 1988.
Saint Augustin, *La Cité de Dieu*, t. III, XIX, chap. X-XIV, trad. Moreau, Paris, Seuil, 1994.
Érasme, *La Complainte de la paix, terrassée et chassée de tous côtés et par toutes les nations*, in *Guerre et paix dans la pensée d'Érasme*, trad. J.-C. Margolin, C. Blum, A. Godin, D. Ménager, Paris, Robert Laffont, « Bouquins », 1992, p. 912-955.
—— *La guerre est douce pour ceux qui ne l'ont pas faite*, trad. J-C Margolin, Aubier, Bibliothèque sociale, 1973.
Grotius, *Du droit de la guerre et de la paix*, trad. J. Barbeyrac, Publications de l'université de Caen, Centre de philosophie politique et juridique, 1984, discours préliminaire et III, chap. XXV.
Hobbes, *Léviathan*, trad. F. Tricaud, Sirey, 1971, chapitres XIII-XIV.
Locke, *Second traité du gouvernement civil*, trad. J-F Spitz, PUF, Épiméthée, 1994, §7-77.
Spinoza, *Éthique*, trad. B. Pautrat, Paris, Points, 2010.
—— *Traité politique, Lettres*, trad. C. Appuhn, Paris, GF, 1966.
—— *Traité théologico-politique*, trad. C. Appuhn, Paris, GF, 1965.
Abbé de Saint-Pierre, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, premier discours, Paris, Fayard, 1986.
Leibniz, *Observations sur le Projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre*, Caen, Centre de philosophie politique et juridique, 1994.
Montesquieu, *De l'Esprit des lois*, Paris, GF, 1979, t. I, I, chap. II ; XIII, chap. XVII ; t. II, XX, chap. II.
Rousseau, *Jugement sur le Projet de paix perpétuelle de l'abbé de Saint-Pierre*, in *Œuvres complètes*, t. III, Paris, Gallimard, Bibliothèque de la Pléiade, 1979, p. 591-600.
Kant, « Méthodologie transcendantale », *Critique de la raison pure*, chap. 1, 2e section, trad. A. Renaut, Paris, GF, 2006. *
—— *Annonce de la prochaine conclusion d'un traité de paix perpétuelle en philosophie*, in *Vers la paix perpétuelle et autres textes*, trad. J.-F. Poirier et F. Proust, Pars, GF, 1991. *
—— *Opuscules sur l'histoire*, trad. S. Piobetta, Paris, GF, 1990. *
—— *Rêveries d'un visionnaire*, trad. F. Courtès, Paris, Vrin, 1989.
—— *Théorie et pratique*, trad. L. Guillermit, Paris, Vrin, 1990.
Hegel, *Principes de la philosophie du droit*, III, chap. III, 2, §324-333. *
—— *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, trad. J. Gibelin, Paris, Vrin, 1987.
Fichte, *Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science*, 2e annexe au *Droit naturel*, chap. 1, §6-20, trad. A. Renaut, PUF, 1984, p. 382-392.
—— *Considérations destinées à rectifier les jugements du public sur la Révolution française*, trad. J. Barni, Payot, 1974.
—— *Machiavel et autres écrits philosophiques et politiques de 1806-1807* (« Compte rendu du *Projet de paix perpétuelle de Kant* »), trad. A. Renaut et L. Ferry, Payot, 1981.

Marx et Engels, « Les antagonismes sociaux dans la démocratie parlementaire », in *Œuvres choisies*, Paris, Idées-Gallimard, 1964.
—— *L'idéologie allemande*, in *Philosophie*, trad. M. Rubel, Paris, Gallimard, 1965.
—— *Manifeste communiste*, in *Philosophie*, ibid.
Nietzsche, *Généalogie de la morale*, trad. E. Blondel, O. Hansen-Love, T. Leydenbach et P. Pénisson, Paris, GF, 1996.
—— *Le Crépuscule des idoles*, trad. H. Albert, Paris, GF, 1985.
Proudhon, *La Guerre et la Paix*, Paris, Rivière, 1927.
Scheler, *L'idée de paix ou le pacifisme*, chap. IV, trad. R. Tandonnet, Paris, Aubier, 1953.
Blondel, *Lutte pour la civilisation et philosophie de la paix*, Paris, Flammarion, 1939.
Raymond Aron, *Guerre et paix entre les nations*, Paris, Calmann-Lévy, 1962, chapitre « Les frères ennemis ».
Levinas, *Totalité et infini, essai sur l'extériorité*, Paris, Livre de Poche, 1971, conclusions §12.
Derrida, *Adieu à Emmanuel Levinas*, chap. V, Galilée, 1997, « Y a-t-il un concept de paix ? ».
Jean-Louis Chrétien, « Paix », in *Pour reprendre et perdre haleine. Dix brèves méditations*, Paris, Bayard, 2009.

Conseils de travail

L'été avant l'agrégation est un moment crucial : n'attendez pas septembre pour découvrir le programme. Pour ce cours sur thème, deux stratégies peuvent être combinées pendant vos vacances : préparer déjà vos futurs exemples en vous replongeant dans des références historiques et littéraires qui pourront nourrir votre propos, ou des textes plus originaux ou périphériques que ceux qui seront le cœur de votre travail durant l'année ; mais aussi anticiper un travail sur les références qui demanderont le plus d'effort parmi celles qui sont plus centrales. En somme, il vous faut combiner des lectures éparses de figures pacifistes ou critiques du pacifisme de votre choix (Jaurès, Tolstoï, Gandhi…) avec une première immersion dans Kant ou Hegel.

UE 3 - 1MPHI3 & 3MPHI3 - UE EXTRA-DISCIPLINAIRE

Un enseignement au choix parmi les suivants :

EN MODALITÉ PRÉSENTIELLE :

Y1MAT11 / Y2MAT11 - Esthétique - Théâtre
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y1MAT21 / Y2MAT21 - Histoire culturelle - Théâtre
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y1MAC11 / Y2MAC11 - Esthétique - Cinéma
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y1MAC21 / Y2MAC21 - Histoire culturelle – Cinéma
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y1MLET11 / Y2MLET11 - Littérature française
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y1MLET21 / Y2MLET21 - Littérature : question transversale/Littérature comparée
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y1MSO11 / Y2MSO11 - Anthropologie fondamentale
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y1MSO21 / Y2MSO21 - Enjeux sociologiques contemporains
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.

EN MODALITÉ COMODALE :

Y1MSO11 / Y2MSO11 - Anthropologie fondamentale
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y1MSO21 / Y2MSO21 - Enjeux sociologiques contemporains
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.

UE 4 - 1MPHI4 & 3MPHI4 - LANGUE VIVANTE

Un enseignement au choix parmi les suivants :

EN MODALITÉ PRÉSENTIELLE :

YMSPAN1 / YMSPAN3 - Anglais
Nom de l'enseignant(e) : *à préciser à la rentrée*
YMALAL1 / YMALAL3 - Allemand
Nom de l'enseignante : Elisabeth Schober

EN MODALITÉ COMODALE :

YMSPAN1 / YMSPAN3 - Anglais
Nom de l'enseignant(e) : *à préciser à la rentrée*

UE 5 - 1MPHI5 & 3MPHI5 - MÉTHODOLOGIE ET SÉMINAIRE DE RECHERCHE

Y1MPH51 / Y3MPH51 - Méthodologie
Noms des enseignants : Pascal Bertin et Maud Pouradier

Y1MPH52 / Y3MPH52 - Séminaires de recherche
Thème du séminaire : **« De l'affect au concept »**
6 séances.
Le calendrier : les mercredi 22 octobre, 12 novembre, 3 décembre, 14 janvier, 11 février, 11 mars.

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Un enseignement au choix parmi les suivants :

EN MODALITÉ PRÉSENTIELLE :

F7HGREC / F7HGREC2 - Grec
Noms des enseignantes : Christine Dumas-Reungoat et Luciana Romeri
F7HLATIN / F7HLATI2 - Latin
Nom de l'enseignante : Marie-Agnès Avenel
Le cours de latin s'adresse à un public qui a déjà quelques connaissances de base de la langue latine et qui souhaite continuer à étudier la langue et la littérature latines dans l'optique d'une recherche qui s'appuie sur des sources latines. Il vise à permettre à l'étudiant de progresser dans la compréhension de textes de niveaux différents, issus de la littérature latine de l'Antiquité et du Moyen Âge. En accompagnement de la lecture des textes proposés, on étudiera les principaux points grammaticaux qui peuvent faire difficulté.

EN MODALITÉ COMODALE :

Seul le latin est proposé en modalité comodale.

MASTER – SEMESTRE 2 ET 4

UE 6 - 2MPHI6 & 4MPHI6 - HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

Y2MPH61 / Y4MPH61 - Histoire de la philosophie

Cours mutualisé avec les agrégatifs.
Nom de l'enseignant : Gilles Olivo

A. Arnauld et P. Nicole, *La logique ou l'art de penser*
Le cours s'efforcera d'introduire à la lecture d'une des deux œuvres mises au programme de la troisième épreuve de l'oral d'admission à l'agrégation (« explication d'un texte français ou en français ou traduit en français ») : *La logique ou l'art de penser*, d'A. Arnauld et P. Nicole, dite *Logique de Port-Royal*.

Bibliographie
Bibliographie primaire :
Le jury ayant fixé l'édition au programme, nous demandons aux étudiants de Master et aux préparationnaires de se la procurer, *exclusivement* :

- Arnauld et Nicole, *La logique ou l'art de penser*, Paris, Tel Gallimard, 1992 (rééditions successives).

Bibliographie secondaire :
À notre connaissance, aucune monographie n'a été consacrée à cet ouvrage dans son ensemble. L'essentiel de la bibliographie secondaire est constitué d'articles qui ne portent pas sur l'ouvrage dans son ensemble. Bien que nous conseillions de lire par priorité l'ouvrage et de nous laisser la charge de la bibliographie secondaire, on pourra consulter certains chapitres ou passages de :

- Marc Dominicy, *La Naissance de la grammaire moderne. Langage, logique et philosophie à Port-Royal*, Bruxelles, Mardaga, 1984.
- Henri Gouhier, *Cartésianisme et Augustinisme au XVIIe siècle*, Paris, Vrin, 1978.
- Louis Marin, *La Critique du discours. Sur la Logique de Port-Royal et les Pensées de Pascal*, Paris, éditions de Minuit, 1975.
- Jean-Claude Pariente, *L'Analyse du langage à Port-Royal, Six études logico-grammaticales*, Paris, éditions de Minuit, 1985.

UE 7 - 2MPHI7 & 4MPHI7 - PHILOSOPHIE GÉNÉRALE

Y2MPH71 / Y4MPH71 - Philosophie générale

Nom de l'enseignant : Emmanuel Housset

Introduction à la phénoménologie de Husserl. Lecture de *L'idée de la phénoménologie*
Ce cours se propose d'être une introduction à la phénoménologie de Husserl qui explique le nouveau sens des concepts d'immanence et de transcendance que Husserl élucide en 1907, lors de ce que l'on nomme son tournant idéaliste. Une lecture suivie de ce texte permettra de comprendre quel est le nouveau concept de phénomène rendu possible par la réduction phénoménologique et en quoi il ouvre un champ infini de descriptions dans lequel chaque objet devient la norme de sa connaissance.

Bibliographie
Husserl, *L'idée de la phénoménologie*, trad. Alexandre Lowit, Paris, PUF coll. Épiméthée, 1970. À lire avant le début du cours.
Sur Husserl :
Pour ceux qui débutent dans l'étude de Husserl, je conseille :
Laurent Joumier, *Lire Husserl*, Ellipse, 2007.
Jacques English, *Le vocabulaire de Husserl*, Ellipse, 2002.
Françoise Dastur, *Husserl. Des mathématiques à l'histoire*, PUF, 1999.
Jean T. Desanti, *Introduction à la phénoménologie*, Paris, Gallimard, 1976.
Emmanuel Housset, *Husserl et l'énigme du monde*, Paris, Seuil, 2000.

Pour aller plus loin :
Jean-François Lavigne, *Husserl et la naissance de la phénoménologie*, Paris PUF, 2005.
Dominique Pradelle, *Par-delà la révolution copernicienne*, Paris, PUF, 2012 et *Généalogie de la raison*, Paris, PUF, 2013.
Claudia Serban, *Phénoménologie de la possibilité*, Paris, PUF, 2016.

UE8 - 2MPHI8 - OPTION SOCIOLOGIE

Un enseignement au choix parmi les suivants :

EN MODALITÉ PRÉSENTIELLE ET COMODALE :

Y1MSO101 - Genre et temps sociaux
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y1MSO102 - La crise du sens et du symbolique
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y1MSO103 - Approches empiriques de la santé et de la maladie
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.

UE8 - 4MPHI8 - UE EXTRA-DISCIPLINAIRE

Un enseignement au choix parmi les suivants :

EN MODALITÉ PRÉSENTIELLE :

Y2MLET61 - Littérature française
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y2MLET71 - Littérature : question transversale
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.
Y2MSO61 - Enjeux sociologiques contemporains
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.

EN MODALITÉ COMODALE :

Y2MSO61 - Enjeux sociologiques contemporains
Se référer au guide des études du master de la discipline concernée.

UE 9 - 2MPHI9 & 4MPHI9 - LANGUE VIVANTE

Un enseignement au choix parmi les suivants :

Y2MPH91 / Y4MPH91 – Texte philosophique en langue étrangère (anglais)
Nom de l'enseignante : Anne Devarieux

Traduction et commentaire de :
The theory of moral sentiments d'Adam Smith. (extraits).
Un fascicule du livre en anglais sera distribué aux étudiants.

Y2MPH92 / Y4MPH92 - Allemand philosophique
Cours mutualisé avec les agrégatifs.
Nom de l'enseignante : Circé Furtwängler

Jacobi, *David Hume über den Glauben oder Idealismus und Realismus. Ein Gespräch* (1787)
Dans ce cours, on traduira et on commentera le dialogue de Jacobi sur l'idéalisme et le réalisme, en le replaçant dans le contexte plus général de la philosophie postkantienne (querelle du panthéisme), ainsi que "l'appendice sur l'idéalisme transcendantal" qui le suit.

Bibliographie
Edition allemande à acquérir :
Friedrich Heinrich Jacobi, *David Hume über den Glauben oder Idealismus und Realismus. Ein Gespräch* (1787), Hambourg, Felix Meiner Verlag, 2019, p. 7-112.
Edition française à acquérir :
Jacobi, *David Hume et la croyance. Idéalisme et réalisme*, trad. L. Guillermit, Paris, Vrin, 2000.
Indications bibliographiques :
P.-J. Brunel, « Jacobi lecteur de Kant », in *Le texte et l'idée*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, n°20, 2005, p. 7-25.
G. di Giovanni, « Friedrich Heinrich Jacobi », in *Stanford Encyclopedia of Philosophy*, 2001/2014. (https://plato.stanford.edu/entries/friedrich-jacobi/).
P. Grosos, *Philosophie et théologie de Kant à Schelling,* « Jacobi ou la sauvegarde de la croyance », Paris, Ellipses, 1999.
P.-H. Tavoillot, *Le Crépuscule des Lumières, Les documents de la querelle du panthéisme 1780-1789*, Paris, Cerf, 1995.
M. Lequan, *Métaphysique et philosophie transcendantale selon Kant*, Paris, L'Harmattan, 2005, en particulier J. M Buée « La critique de la critique kantienne de la métaphysique chez Jacobi », p. 273-286.

UE 10 - 2MPHI10 - MÉTHODOLOGIE ET SÉMINAIRE DE RECHERCHE

Y2MPH101 - Méthodologie
Noms des enseignants : Pascal Bertin et Maud Pouradier

Y2MPH102 - Séminaires de recherche
Thème du séminaire : **« De l'affect au concept »**
6 séances.
Le calendrier : les mercredi 22 octobre, 12 novembre, 3 décembre, 14 janvier, 11 février, 11 mars.

UE10 - 4MPHI10A - MÉMOIRE OU STAGE · OPTION A

4MPHI101 - Mémoire long

Y4MPH102 - Méthodologie
Noms des enseignants : Pascal Bertin et Maud Pouradier

Y4MPH103 - Séminaires de recherche
Thème du séminaire : **« De l'affect au concept »**
6 séances.
Le calendrier : les mercredi 22 octobre, 12 novembre, 3 décembre, 14 janvier, 11 février, 11 mars.

UE10 - 4MPHI10B - MÉMOIRE OU STAGE · OPTION B

4MPHI104 - Textes et concepts
Nom des enseignants : Isabelle Olivo-Poindron et Gilles Olivo

Cette UE concerne les étudiants inscrits dans le parcours B « textes et concepts ». Les cours assurés par Isabelle Olivo-Poindron préparent à la seconde épreuve d'admission du CAPES. Les cours assurés par Gilles Olivo préparent à la première épreuve d'admission du CAPES et à la « leçon sans programme » des oraux d'admission de l'agrégation.

4MPHI105 - Stage
Voir guide des études, p.6.

4MPHI106 - Soutenance du mini-mémoire (rapport de stage)
Voir guide des études, p.6.

UE - 2MPHI11 - RÉDACTION D'UN MÉMOIRE

2MPHI11 - Soutenance de mémoire M1

ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS

Un enseignement au choix parmi les suivants :

EN MODALITÉ PRÉSENTIELLE :

F8HGREC / F8HGREC2 - Grec
Noms des enseignantes : Christine Dumas-Reungoat et Luciana Romeri

F8HLATIN / F8HLATI2 - Latin
Nom de l'enseignante : Marie-Agnès Avenel

Le cours est ouvert à tout étudiant désireux de s'initier ou d'approfondir ses connaissances de la langue latine. L'objectif est d'acquérir les éléments de langue indispensables à la compréhension de textes simples issus de la littérature antique et/ou médiévale. Le cours reposera sur la lecture d'extraits d'œuvres donnés en cours.

EN MODALITÉ COMODALE :

Seul le latin est proposé en modalité comodale.

AUTRES FACULTATIFS

ENGETUM1 / ENGETUM2 - Engagement de l'étudiant

FSTAGEM2 – Stage facultatif
(maximum 6 semaines, doit être effectué avant le 15 juillet)

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

MCC – MASTER 1 – SEMESTRE 1

UNICAEN | UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE | UFR HSS - Humanités & Sciences Sociales

Modalités de Contrôle des Connaissances 2022 - 2026

Ouverture septembre 2022

Master 1 - Philosophie

SESSION UNIQUE

VDI : MAPHILO - 201

VET : PHILM1 - 201

Codes	UE	Intitulés	Mutualisation - porteur	ASSOCIATIONS CODES 2017 2021	SESSION UNIQUE – Evaluation continue intégrale – Nature	Nombre d'épreuves envisagé	Mode de calcul de la moyenne	CC – Nature	Nombre d'épreuves envisagé	%	CT – Nature	%	durée	Coefficient	Heures CM	Heures TD	Heures TP	VOLUME HORAIRE	Crédits
1MPHS1		SEMESTRE 1		1MPHIS1										1,0	84h	30h		114h	30,0
1MPHI1	UE 1	HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 1 (modalité présentielle et modalité comodale)												2,0	24h			24h	8,0
Y1MPH11	Obligatoire	Histoire de la philosophie 1	M1 + M2 Philosophie + M1 Sociologie	M.1MPH1				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2,0	24h			24h	8,0
1MPHI2	UE 2	PHILOSOPHIE GENERALE 1 (modalité présentielle et modalité comodale)												2,0	24h			24h	8,0
Y1MPH21	Obligatoire	Philosophie générale 1	M1 + M2 Philosophie + M1 Sociologie	M.1MPH2				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2,0	24h			24h	8,0
1MPHI3	UE 3	UE EXTRA-DISCIPLINAIRE 1		1MPH3										2,0	24h			24h	8,0
		Modalité présentielle																	
Y1MAT11	Modalité présentielle: 1 au choix selon la compatibilité entre les emplois du temps	Esthétiques 1 - Théâtre	M1 Théâtre + M1 Philosophie	M.1MAT11				Ecrit ou oral	1 minimum	100%				2,0	24h			24h	8,0
Y1MAT21		Histoire culturelle 1 - Théâtre	M1 Théâtre + M1 Philosophie	M.1MAT21				Ecrit ou oral	1 minimum										
Y1MAC11		Esthétiques 1 - cinéma	M1 Cinéma + M1 Philosophie	M.1MAC11				Ecrit ou oral	1 minimum										
Y1MAC21		Histoire culturelle 1 - cinéma	M1 Cinéma + M1 Philosophie	M.1MAC21				Ecrit ou oral	1 minimum										
Y1MLET11		Littérature française 1	M1 Lettres + M1 Philosophie	M.1MLE11				Ecrit ou oral	1 minimum										
Y1MLET21		Littérature: question transversale 1	M1 Lettres + M1 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum										
Y1MSO11		Anthropologie fondamentale 1 - Nature/Culture	M1 Sociologie + M1 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum										
Y1MSO21		Enjeux sociologiques contemporains 1 - Théories du changement social	M1 Sociologie + M1 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum										
		Modalité comodale																	
Y1MSO11	Parcours comodal: 1 au choix parmi enseignements de sociologie	Anthropologie fondamentale 1 - Nature/Culture	M1 Sociologie + M1 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum	100%				2,0	24h			24h	8,0
Y1MSO21		Enjeux sociologiques contemporains 1 - Théories du changement social	M1 Sociologie + M1 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum										
1MPHI4	UE 4	LANGUE VIVANTE S1		M.MSPES1										2,0	12h	12h		24h	3,0
		Modalité présentielle																	
YMSPAN1	1 au choix	Anglais	M1 Socio+ M1/M2 Philosophie	M.MSPAN1				Ecrit ou oral	1 minimum	100%				2,0	12h	12h		24h	3,0
YMALAL1		Allemand	L3 Lettres + M1/M2 Philosophie	M.MALAL1	Ecrit et oral	4	4								12h	12h		24h	
		Modalité comodale																	
YMSPAN1	Obligatoire	Anglais	M1 Socio+ M1/M2 Philosophie	M.MSPAN1				Ecrit ou oral	1 minimum	100%				2,0	12h	12h		24h	3,0
1MPHI5	UE 5	METHODOLOGIE ET SEMINAIRE DE RECHERCHE 1 (modalité présentielle et modalité comodale)														18h		18h	3,0
Y1MPHS1	Obligatoire	Méthodologie 1	M1 + M2 Philosophie	M.1MPH5				Assiduité		VALIDATION				Validation		6h		6h	2,0
Y1MPHS2	Obligatoire	Séminaires de recherche 1	M1 + M2 Philosophie	M.1MPH6				Assiduité		VALIDATION				Validation		12h		12h	1,0
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS																			
		Modalité présentielle																	
F7HGREC	Facultatif 1 au choix (Seuls les points > 10 seront pris en compte)	Grec	L3 Humanités + M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	FHR6A				Ecrit	2 minimum	50%	Ecrit	50%	3h	1,00					
F7HLATIN		Latin	M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	FHR6B				Ecrit	2 minimum	100%				1,00					
		Modalité comodale																	
F7HLATIN	Facultatif	Latin	M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	FHR6B				Ecrit	2 minimum	100%				1,00					

MCC – MASTER 1 – SEMESTRE 2

1MPHS2		SEMESTRE 2		1MPHIS2	Evaluation continue intégrale			Contrôle continu (CC)			Contrôle terminal (CT)			1,0					30,0
2MPHI6	**UE 6**	**HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 2 (modalité présentielle et modalité comodale)**												**2,0**	**24h**			**24h**	**4,0**
Y2MPH61	Obligatoire	Histoire de la philosophie 2	M1 + M2 Philosophie M1 Sociologie	M.2MPH7				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2,0	24h			24h	4,0
2MPHI7	**UE 7**	**PHILOSOPHIE GENERALE 2 (modalité présentielle et modalité comodale)**												**2,0**	**24h**			**24h**	**4,0**
Y2MPH71	Obligatoire	Philosophie générale 2	M1 + M2 Philosophie M1 Sociologie	M.2MPH8				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2,0	24h			24h	4,0
2MPHI8	**UE 8**	**OPTION SOCIOLOGIE (modalité présentielle et modalité comodale)**		M.2MSO1/M.2MSO2/M.2MSO31/M.2MSO3										**2,0**	**24h**				**4,0**
Y1MSO101	1 au choix	Genre et temps sociaux	M1 Philosophie + M1 Sociologie					Ecrit ou oral	1 minimum	100%				2,0	24h				4,0
Y1MSO102		La crise du sens et du symbolique	M1 Philosophie + M1 Sociologie					Ecrit ou oral	1 minimum	100%				2,0					
Y1MSO103		Approches empiriques de la santé et de la maladie	M1 Philosophie + M1 Sociologie					Ecrit ou oral	1 minimum	100%				2,0					
2MPHI9	**UE 9**	**LANGUE VIVANTE S2 (modalité présentielle et modalité comodale)**		M.MALES2										**2,0**	**12h**	**12h**		**24h**	**4,0**
Y2MPH91	1 au choix	Texte philosophique en langue étrangère 2 (Anglais)	M1/M2 Philosophie	M.MALAN2				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2,0	12h	12h		24h	4,0
Y2MPH92		Allemand philosophique 2	L3 Philo + M1/M2 Philosophie	M.MALAL2				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2,0	12h	12h		24h	
2MPHI10	**UE 10**	**METHODOLOGIE ET SEMINAIRE DE RECHERCHE 2 (modalité présentielle et modalité comodale)**														**18h**		**18h**	**4,0**
Y2MPH101	Obligatoire	Méthodologie 2	M1 + M2 Philosophie	M.2MPH9				Assiduité		**VALIDATION**				Validation		6h		6h	2,0
Y2MPH102	Obligatoire	Séminaires de recherche 2	M1 + M2 Philosophie	M.2MPH10				Assiduité		**VALIDATION**				Validation		12h		12h	2,0
2MPHI11		**REDACTION D'UN MÉMOIRE (modalité présentielle et modalité comodale)**												**10,00**					**10,0**
2MPH111	Obligatoire	Soutenance de mémoire M1		2MPH11				Oral	(AJ si note inférieure à 10/20)					10,00					10,0
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS																			
Modalité présentielle																			
FMSPAN2	Facultatif 1 au choix (Seuls les points > 10 seront pris en compte)	Anglais						Ecrit et/ou oral		100%						24h			
FBHGREC		Grec	L3 Humanités + M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	FHRA8A				Ecrit et oral	2 minimum	50%	Oral	50%	30min	1,00					
F8HLATIN		Latin	M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	FHRA8B				Ecrit	2 minimum	100%				1,00					
Modalité comodale																			
F8HLATIN	Facultatif	Latin	M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	FHRA8B				Ecrit	2 minimum	100%				1,00					

ENGETUM1	FACULTATIF	Engagement de l'étudiant																	1 surnuméraire

MCC – MASTER 2 – SEMESTRE 3

UNICAEN | UNIVERSITÉ DE CAEN NORMANDIE | UFR HSS - Humanités & Sciences Sociales

Modalités de Contrôle des Connaissances 2022 - 2026

Ouverture septembre 2022

Master 2 - Philosophie

SESSION UNIQUE

VDI : MAPHILO - 211

VET : PHILM2 - 211

Codes	UE	Intitulés	Mutualisation - porteur	ASSOCIATIONS CODES 2017-2021	SESSION UNIQUE									Coefficient	Heures CM	Heures TD	Heures TP	VOLUME HORAIRE	Crédits
					Evaluation continue intégrale			Contrôle continu (CC)			Contrôle terminal (CT)								
					Nature	Nombre d'épreuves envisagé	Mode de calcul de la moyenne	Nature	Nombre d'épreuves envisagé	%	Nature	%	durée						
2MPHS3		**SEMESTRE 3**		**2MPHIS3**										**1,0**	**84h**	**30h**		**114h**	**30,0**
3MPHI1	**UE 1**	**HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 3 (modalité présentielle et modalité comodale)**												**2,0**	**24h**			**24h**	**8,0**
Y3MPH11	Obligatoire	Histoire de la philosophie 3	M1 + M2 Philosophie	M.3MPH1				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2,0	24h			24h	8,0
3MPHI2	**UE 2**	**PHILOSOPHIE GENERALE 3 (modalité présentielle et modalité comodale)**												**2,0**	**24h**			**24h**	**8,0**
Y3MPH21	Obligatoire	Philosophie générale 3	M1 + M2 Philosophie	M.3MPH2				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2,0	24h			24h	8,0
3MPHI3	**UE 3**	**UE EXTRA-DISCIPLINAIRE 2**		3MPH3										**2,0**	**24h**			**24h**	**8,0**
		Modalité présentielle																	
Y2MAT11	1 au choix selon la compatibilité entre les emplois du temps	Esthétique 3- Théâtre	M2 Théâtre + M2 Philosophie	M.1MAT12				Ecrit ou oral	1 minimum	100%				2,0	24h			24h	8,0
Y2MAT21		Histoire culturelle 3- Théâtre	M2 Théâtre + M2 Philosophie	M.1MAT22				Ecrit ou oral	1 minimum										
Y2MAC11		Esthétiques 3 - cinéma	M2 Cinéma + M2 Philosophie	M.2MAC11				Ecrit ou oral	1 minimum										
Y2MAC21		Histoire culturelle 3- cinéma	M2 Cinéma + M2 Philosophie	M.2MAC21				Ecrit ou oral	1 minimum										
Y2MLET11		Littérature française 3	M2 Lettres + M2 Philosophie	M.2MLE11				Ecrit ou oral	1 minimum										
Y2MLET21		Littérature comparée 2	M2 Lettres + M2 Philosophie	M.2MLE21				Ecrit ou oral	1 minimum										
Y2MSO11		Anthropologie fondamentale 3	M2 Sociologie + M2 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum										
Y2MSO21		Enjeux sociologiques contemporains 3	M2 Sociologie + M2 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum										
		Modalité comodale																	
Y2MSO11	1 au choix selon la compatibilité entre les emplois du temps	Anthropologie fondamentale 3	M2 Sociologie + M2 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum					2,0	24h			24h	8,0
Y2MSO21		Enjeux sociologiques contemporains 3	M2 Sociologie + M2 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum										
3MPHI4	**UE 4**	**LANGUE VIVANTE S3**		M.MSPES3										**2,0**	**12h**	**12h**		**24h**	**3,0**
		Modalité présentielle																	
YMSPAN3	1 au choix	Anglais	M2 Socio + M1/M2 Philosophie	M.MSPAN3				Ecrit ou oral	1 minimum	100%				2,0	12h	12h		24h	3,0
YMALAL3		Allemand	L3 Lettres + M1/M2 Philosophie	M.MALAL3	Ecrit et oral	4	4							2,0	12h	12h		24h	
		Modalité comodale																	
YMSPAN3	Obligatoire	Anglais	M2 Socio + M1/M2 Philosophie	M.MSPAN3				Ecrit ou oral	1 minimum	100%				2,0	12h	12h		24h	3,0
3MPHI5	**UE 5**	**METHODOLOGIE ET SEMINAIRE DE RECHERCHE 3 (modalité présentielle et modalité comodale)**														**18h**		**18h**	**3,0**
Y3MPH51	Obligatoire	Méthodologie 3	M1 + M2 Philosophie	M.3MPH5				Assiduité		**VALIDATION**				Validation		6h		6h	2,0
Y3MPH52	Obligatoire	Séminaires de recherche 3	M1 + M2 Philosophie	M.3MPH6				Assiduité		**VALIDATION**				Validation		12h		12h	1,0
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS																			
		Modalité présentielle																	
F7HGREC2	Facultatif 1 au choix (Seuls les points > 10 seront pris en compte)	Grec	L3 Humanités + M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	//				Ecrit	2 minimum	50%	Ecrit	50%	3h	1,00					
F7HLAT2		Latin	M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	//				Ecrit	2 minimum	100%				1,00					
		Modalité comodale																	
F7HLAT2	Facultatif	Latin	M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	//				Ecrit	2 minimum	100%				1,00					

MCC – MASTER 2 – SEMESTRE 4

2MPHS4		SEMESTRE 4		2MPHIS4	Evaluation continue intégrale			Contrôle continu (CC)			Contrôle terminal (CT)			1,0	84h				30,0
4MPHI6	**UE 6**	**HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE 4 (modalité présentielle et modalité comodale)**												**2,0**	**24h**			**24h**	**4,0**
Y4MPH61	Obligatoire	Histoire de la philosophie 4	M1 + M2 Philosophie	M.4MPH7				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2,0	24h			24h	4,0
4MPHI7	**UE 7**	**PHILOSOPHIE GENERALE 4 (modalité présentielle et modalité comodale)**												**2,0**	**24h**			**24h**	**4,0**
Y4MPH71	Obligatoire	Philosophie générale 4	M1 + M2 Philosophie	M.4MPH8				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2	24h			24h	4,0
4MPHI8	**UE 8**	**UE EXTRA-DISCIPLINAIRE 4**		M.4MSO1 / M.4MSO21 /M.4MSO2										**2,0**	**24h**			**24h**	**4,0**
		Modalité présentielle																	
Y2MLET61	1 au choix selon la compatibilité entre les emplois du temps	Littérature française 4	M2 Lettres + M2 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum	100%				2,0	24h			24h	4,0
Y2MLET71		Littérature: question transversale 2	M2 Lettres + M2 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum					2,0	24h				
Y2MSO61		Enjeux sociologiques contemporains 4	M2 Sociologie + M2 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum					2,0	24h				
		Modalité comodale																	
Y2MSO61	Obligatoire	Enjeux sociologiques contemporains 4	M2 Sociologie + M2 Philosophie					Ecrit ou oral	1 minimum					2,0	24h				
4MPHI9	**UE 9**	**LANGUES VIVANTES S4 (modalité présentielle et modalité comodale)**												**2,0**	**12h**	**12h**		**24h**	**4,0**
Y4MPH91	1 au choix	Texte philosophique en langue étrangère 4 (Anglais)	M1/M2 Philosophie	M.MALAN4				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2,0	12h	12h		24h	4,0
Y4MPH92		Allemand philosophique 4	L3 Philo + M1/M2 Philosophie	M.MALAL3				Ecrit ou oral	2 minimum	100%				2,0	12h	12h		24h	
4MPHI10	**UE 10**	**MÉMOIRE OU STAGE (modalité présentielle et modalité comodale)**												**10,0**	**48h**	**18h**		**66h**	**14,0**
4MPHI10A		OPTION A												**10,0**		**18h**			**14,0**
4MPHI101	Obligatoire	Mémoire long		4MPH11A				Oral	(AJ si note inférieure à 10/20)					10,0					10,0
Y4MPH102		Méthodologie 4	M1 + M2 Philosophie	M.4MPH9				Assiduité		**VALIDATION**				Validation		6h		6h	2,0
Y4MPH103		Séminaires de recherche 4	M1 + M2 Philosophie	M.4MPH10				Assiduité		**VALIDATION**				Validation		12h		12h	2,0
4MPHI10B		OPTION B												**10,0**	**24h**	**24h**		**48h**	**14,0**
4MPHI104	Obligatoire	Textes et concepts	M2 Philosophie	4MPHI183				Oral	1 minimum	100%				2,0	24h	24h		48h	2,0
4MPHI105		Stage		4MPHI182				Assiduité						Validation					2,0
4MPHI106		Soutenance du mini-mémoire (rapport de stage)		4MPHI181				Oral		Oral (AJ si note inférieure à 10/20)				8,0					10,0
ENSEIGNEMENTS FACULTATIFS																			
		Modalité présentielle																	
FMSPAN4	Facultatif 1 au choix (Seuls les points > 10 seront pris en compte)	Anglais						Ecrit et/ou oral		100%						24h			
F8HGREC2		Grec	L3 Humanités + M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	F3PHS8C2				Ecrit et oral	2 minimum	50%	Oral	50%	30min	1,00					
F8HLATI2		Latin	M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	F3PHS8D2				Ecrit	2 minimum	100%				1,00					
		Modalité comodale																	
F8HLATI2	Facultatif	Latin	M1 Histoire + M1/M2 Philosophie	F3PHS8D2				Ecrit	2 minimum	100%				1,00					
ENGETUM2	FACULTATIF	Engagement de l'étudiant																	1 surnuméraire
FSTAGEM2	FACULTATIF	Stage facultatif (maximum 6 semaines - doit être effectué avant le 15 juillet)																	

Les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC) du Master de Philosophie sont consultables sur le site de l'UFR HSS à l'adresse suivante :

https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/master/modalites-de-controle-des-connaissances-masters/

INFORMATIONS ET DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

SCOLARITÉ

L'accueil des étudiantes et des étudiants de Licence et de Master se situe au 4e étage du bâtiment B, campus 1.
La scolarité accueille les étudiantes et étudiants de Licence et de Master du lundi au vendredi. Les horaires sont indiqués sur le site de l'UFR HSS.

Directeur administratif de l'UFR

Éric OSOUF

02 31 56 53 23

Directrice administrative adjointe de l'UFR, en charge de la scolarité

Alexandra HOUARD

02 31 56 60 67

Accueil des étudiantes et étudiants licence

hss.licence.philo@unicaen.fr

hss.licence.socio@unicaen.fr

hss.licence.lm@unicaen.fr

hss.licence.arts@unicaen.fr

hss.licence.histoire@unicaen.fr

hss.licence.humanites@unicaen.fr

hss.licence.lc@unicaen.fr

hss.licence.se@unicaen.fr

hss.licence.sdl@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants master

hss.scolarite.master@unicaen.fr

Accueil des étudiantes et étudiants DU

hss.scolarite.du@unicaen.fr

Formation continue

hss.formationcontinue@unicaen.fr

LA SCOLARITÉ À VOTRE SERVICE

- Pour effectuer votre inscription pédagogique. L'inscription pédagogique est indispensable pour que vous soyez inscrit ou inscrite aux deux sessions d'examens, pour accéder aux espaces de cours sur e-Campus, pour accéder à votre emploi du temps sur votre agenda Zimbra UNICAEN. Pour les L1, elle est à faire après la journée de prérentrée, APRÈS avoir effectué votre inscription administrative.
- Pour retirer vos relevés de notes, retirer vos attestations de réussite aux diplômes de licence et de master (à l'issue de la L3 et du M2), retirer vos diplômes.
- Pour demander des informations relatives aux enseignements dispensés dans les différents départements de l'UFR HSS.
- Information Léocarte – Pour les étudiantes et étudiants en EAD, la Léocarte est envoyée par la DEVE au domicile. Pour les étudiantes et étudiants en présentiel, la DEVE envoie les Lécoartes au service de la scolarité de l'UFR qui invite ensuite les étudiantes et étudiants à venir les récupérer.

S'INFORMER DANS LE DÉPARTEMENT ET SUR LE WEB

- Grâce à votre **boîte mail Zimbra UNICAEN**, accessible avec votre compte numérique. Le corps enseignant et l'administration utilisent très fréquemment ce mode de communication et exclusivement l'adresse mail Zimbra UNICAEN. **Vous devez donc consulter quotidiennement votre messagerie électronique.**
- Grâce au site web de l'UFR HSS : **https://ufr-hss.unicaen.fr/**. **Le site est régulièrement actualisé.**
- Grâce à votre compte numérique, accessible à l'adresse web : http://moncomptenumerique.unicaen.fr/.
  Votre identifiant et mot de passe de votre compte numérique sont nécessaires pour vous y connecter. **Ils vous sont fournis lors de votre inscription administrative. Conservez bien ces codes qui vous seront utiles tout au long de votre formation !**
  Sur votre compte numérique, vous disposez d'un agenda électronique, vous pouvez consulter votre emploi du temps actualisé en temps réel et les actualités de la vie universitaire, vous avez accès au portail documentaire des bibliothèques universitaires, à e-Campus (plateforme de cours en ligne) et à beaucoup d'autres ressources.
- Auprès de la direction, des responsables pédagogiques et de l'ensemble des enseignantes et enseignants.

DÉMARCHES - SCOLARITÉ

Retrouvez toutes les informations relatives aux démarches de scolarité (inscriptions, dispense d'assiduité, dispense d'UE…) sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations : **https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/.**

SERVICES ET OUTILS NUMÉRIQUES

L'université de Caen Normandie met à votre disposition de nombreux services et outils numériques nécessaires et indispensables au bon déroulement de votre vie universitaire.
Un compte unique appelé **Compte numérique** est automatiquement attribué à chaque étudiant et étudiante de l'université de Caen Normandie. Il est composé d'un identifiant et d'un mot de passe. Il est créé au moment de votre première inscription à l'université.
Confidentialité - Votre identifiant et votre mot de passe sont personnels et confidentiels. Ne communiquez votre compte numérique à personne ! Une fois que vous avez utilisé un poste de travail de l'université, fermez votre session.

Grâce à votre compte numérique, vous avez **accès à** :

- une messagerie électronique Zimbra UNICAEN,
- des services de scolarité en ligne,
- des ressources pédagogiques en ligne sur la plateforme e-Campus,
- des ressources documentaires en ligne (consultation du catalogue des bibliothèques universitaires),
- un espace de stockage Unicloud,
- au réseau Wi-Fi …

MESSAGERIE UNICAEN · ZIMBRA

Toutes les informations relatives à votre scolarité et à votre vie universitaire vous sont envoyées exclusivement sur votre messagerie électronique Zimbra UNICAEN. Les étudiantes et étudiants sont donc invités à **consulter quotidiennement** leur messagerie.
Votre messagerie Zimbra UNICAEN vous permet également de **consulter votre emploi du temps** universitaire (CM, TD…) et de le partager.
Tous les enseignants et enseignantes de l'université de Caen Normandie ont une adresse électronique de la forme prénom.nom@unicaen.fr.

Adresse de connexion : **https://webmail.unicaen.fr/**
Guide d'utilisation Messagerie Zimbra UNICAEN : https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service

PLATEFORME DE FORMATION EN LIGNE · E-CAMPUS

La plateforme e-Campus est un service vous permettant d'accéder à vos **cours en ligne** auxquels vous êtes inscrit ou inscrite pédagogiquement.
Ce service permet notamment :

- de maintenir le lien entre enseignantes/enseignants et étudiantes/étudiants grâce à des outils (forum, mail groupé, etc.).
- de diffuser des ressources pédagogiques.
- de proposer des activités d'apprentissage et d'évaluation (exercices d'auto-évaluation, travaux à rendre, etc.).
- d'assurer les cours en mode classe virtuelle via l'outil de web conférence BigBlueButton intégré à la plateforme.
- d'adapter les modalités d'évaluation à la distance.

Adresse de connexion : **https://ecampus.unicaen.fr/**
Comment accéder à la plateforme e-Campus : https://webcemu.unicaen.fr/dokuwiki/doku.php?id=moodle:connexion
Un tutoriel étudiant est disponible dans le menu « Aide » de la plateforme e-Campus.

CATALOGUE DES SERVICES NUMÉRIQUES

Grâce au catalogue des services numériques, vous pouvez consulter en ligne votre **dossier étudiant**, vos **notes et résultats**, éditer un **certificat de scolarité**, consulter votre **messagerie**, accéder à la **plateforme e-Campus**, stocker vos documents, gérer votre **léocarte**...

Retrouvez tous les services et outils numériques à votre disposition : **https://catalogue-de-services.unicaen.fr/service**

LE DÉLIT DE PLAGIAT

Plagier consiste à copier (ou copier-coller) le texte d'un auteur ou d'une autrice sans guillemet et sans renvoi aux sources (nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, pages précises correspondant à l'extrait). Autrement dit, le/la plagiaire se fait passer pour l'auteur ou l'autrice d'un texte qui ne lui appartient pas, et s'attribue indûment les passages d'une œuvre.

Le plagiat est donc un délit de contrefaçon sanctionné par la loi. Le code de la propriété intellectuelle indique que :

> **Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.**
>
> **(Article L.122-4).**

À l'université, le plagiat est proscrit par le décret n° 92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur placés sous la tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Les sanctions du conseil disciplinaire peuvent aller jusqu'à l'exclusion définitive de tout établissement d'enseignement supérieur.

CONSIGNES

- Tout extrait emprunté à un auteur ou une autrice doit être placé entre guillemets.
- Les sources, qu'elles soient imprimées ou numériques, doivent être citées explicitement : nom de l'auteur ou de l'autrice, titre de l'œuvre, de l'article ou de la source numérique, pages, éditions, etc.
- Une citation doit se borner à un bref extrait homogène. Il est exclu de citer des pages entières.
- Sera également sanctionnée toute manœuvre visant, dans le seul but de dissimuler la fraude, à introduire quelques énoncés personnels dans un long passage entièrement plagié.

LES AGENTS CONVERSATIONNELS (CHATGPT, GEMINI, ETC…)

Sauf autorisation explicite d'un enseignant ou d'une enseignante dans le cadre de son enseignement, l'usage des agents conversationnels (comme ChatGPT, Gemini, etc…) constitue une fraude dans le cadre d'un travail universitaire.
Son usage contrevient aux règles fondamentales de la déontologie scientifique qui imposent de citer explicitement les sources utilisées. En cas de suspicion d'utilisation d'un agent conversationnel dans le cadre d'une évaluation, l'enseignant ou l'enseignante pourra saisir la section disciplinaire de l'établissement, en accord avec l'extrait du règlement commun des études ci-dessous :

> **La production de travail universitaire, en tout ou en partie, aux fins de crédit, de progression ou de reconnaissance universitaires, en échange de paiement ou d'autre service ou non, à l'aide d'une assistance humaine ou technologique prohibée ou non déclarée représente une génération non autorisée de contenu.**
>
> **(Extrait du règlement commun des études § 6.2 - Les formes de fraude)**
> https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/#62--les-formes-de-fraude

RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES 2022-2027

Le règlement commun des études constitue un **cadre de référence pour l'organisation des études au sein de l'université de Caen Normandie conformément aux textes réglementaires**, pour la période 2022-2027. Il rappelle les droits et les obligations de l'université, et des étudiantes et étudiants dans le respect de la réglementation en vigueur et peut être révisé en cas d'évolution de cette dernière. Ce règlement n'a pas vocation à s'appliquer aux études conduisant au doctorat.

DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Vous trouverez dans le règlement commun des études 2022-2027 les informations suivantes :

Références réglementaires

1 – Dispositions générales
- Calendrier universitaire
- Inscription et régimes étudiants
- Contrôle de l'assiduité pour l'attribution des bourses
- Gestion des absences

2 – Modalités de contrôle des connaissances et des compétences
- Dispositions générales
- Dispositions particulières

3 – Dispositions concernant les stages

4 – Dispositions concernant le déroulement des épreuves
- Affichage du calendrier des examens du contrôle terminal
- Convocation aux examens de contrôle terminal
- Président de salle
- Accès aux salles d'examens
- Documents autorisés en salle d'examens
- Procès-verbal
- Anonymat
- Dispositions particulières aux formations ouvertes à distance

5 – Dispositions concernant les résultats
- Jury
- Communication des résultats
- Communication des copies

6 – Dispositions concernant la fraude aux examens
- Prévention des fraudes
- Les formes de fraude
- Mesures prises en cas de fraude
- Procédure devant la section disciplinaire
- Les sanctions disciplinaires
- Conséquences
- Recours

OÙ CONSULTER LE RÈGLEMENT COMMUN DES ÉTUDES

Le texte complet du règlement commun des études 2022-2027 adopté par l'université de Caen Normandie est accessible :
- **sur le site de l'UFR HSS**, rubrique Formations/Master : https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/master/
- **sur le site institutionnel UNICAEN** : https://www.unicaen.fr/reglement-commun-des-etudes-2022-2027/

RÈGLEMENT DES DISPENSES D'ASSIDUITÉ ET DE CONTRÔLE CONTINU (UFR HSS)

Sauf cas particuliers décrits ci-dessous, l'assiduité en cours est obligatoire, de même que la participation aux épreuves, écrites et orales, du contrôle terminal et du contrôle continu. Ainsi, la convocation pour une épreuve orale de contrôle continu (exposé) suppose que l'étudiant ou l'étudiante se présente en TD au jour et à l'heure prévus afin de présenter son travail à l'oral. L'absence de prestation orale entraîne l'attribution de la note 0/20 (la remise d'une production à l'écrit n'est acceptable que si elle a été décidée par l'enseignant(e) chargé(e) du TD et si l'étudiant ou l'étudiante s'est présenté(e) au jour et à l'heure prévus afin de rendre son travail).

DISPENSE D'ASSIDUITÉ

1.1. L'assistance aux travaux dirigés est obligatoire pour tous les étudiants et étudiantes inscrits. L'assiduité peut y être contrôlée. Elle fait l'objet d'un contrôle systématique pour les étudiantes boursières et étudiants boursiers, au premier et au deuxième semestre.

1.2. Les étudiantes et étudiants qui ne pourraient pas assister aux travaux dirigés d'un ou de plusieurs éléments constitutifs ou UE auxquels ils ou elles sont inscrit(e)s, pendant la totalité ou la plus grande partie d'un semestre, peuvent demander une dispense d'assiduité. Cette demande doit être adressée au/à la responsable de la formation à l'aide du formulaire approprié (disponible sur le site web). Celui-ci/celle-ci décide d'octroyer ou non cette dispense.
En dehors des situations exceptionnelles, la dispense d'assiduité n'est accordée que si l'une des conditions suivantes est remplie :

- avoir une activité salariée régie par un contrat de travail ou équivalent, pour une durée supérieure ou égale à 10 heures hebdomadaires ;
- être inscrit(e) en double diplôme ou en double cursus ;
- être père ou mère de famille ;
- pour des raisons médicales dûment justifiées ;
- bénéficier d'un régime spécial reconnu par les services de l'université. Liste complète des régimes spéciaux d'étude :
    - Les étudiantes et étudiants salariés bénéficiaires d'un contrat de travail de 10 heures minimum par semaine durant le semestre pour lequel le régime est demandé
    - Les étudiantes et étudiants chargés de famille
    - Les femmes enceintes
    - Les sportifs et sportives de haut niveau
    - Les artistes de haut niveau
    - Les étudiantes et étudiants réalisant une mission dans le cadre d'un service civique
    - Les étudiantes et étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association
    - Les étudiantes et étudiants élus au sein des conseils d'établissement (conseils centraux et conseils des composantes) et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS)
    - Les étudiantes et étudiants engagés dans plusieurs cursus
    - Les étudiantes et étudiants en situation de handicap
    - Les étudiantes et étudiants ayant une activité de militaire dans la réserve opérationnelle
    - Les étudiantes et étudiants engagés en volontariat militaire
    - Les étudiantes et étudiants engagés comme sapeur-pompier volontaire.

La distance entre le domicile et l'université n'est pas un motif valable.

1.3. La dispense d'assiduité est accordée pour un ou pour plusieurs éléments constitutifs (EC dans la suite) ou UE : chacun des EC ou UE concernés par la dispense est indiqué par écrit dans le document portant dispense d'assiduité, délivré par le ou la responsable de la formation et annexé au contrat pédagogique de l'étudiant ou de l'étudiante. Dans les EC et UE non concernés par la dispense, l'assistance de l'étudiant ou de l'étudiante aux TD demeure obligatoire.

NB : les étudiantes et étudiants qui n'ont pas la possibilité de suivre les cours en présentiel peuvent choisir de s'inscrire en formation à distance. Attention : toutes les formations, tous les parcours et toutes les options de l'UFR ne sont pas proposés en enseignement à distance.

DISPENSE DE CONTRÔLE CONTINU

2.1. En fonction de la situation de l'étudiant ou de l'étudiante, si ce dernier ou cette dernière le demande, la dispense d'assiduité peut être assortie d'une dispense de contrôle continu, pour tous les éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité ou pour une partie d'entre eux seulement. Cette dispense de contrôle continu n'est ni de droit ni systématique.

2.2. Aucune dispense d'assiduité n'est ordinairement possible en TP.

2.3. Des dispositifs aménagés de contrôle continu peuvent être proposés par l'enseignant ou l'enseignante aux étudiantes et étudiants dans certains éléments constitutifs ou UE concernés par la dispense d'assiduité (ou aux étudiantes et étudiants dont le statut justifie un tiers temps), y compris dans ceux/celles où il existe un contrôle terminal. À défaut, le contrôle terminal prévu et annoncé dans le guide des études représente 100% de la note de l'élément ou de l'UE pour l'étudiant ou l'étudiante bénéficiaire de la dispense.

2.4. Dans les éléments constitutifs ou UE évalués à 100% en contrôle continu, des modalités d'évaluation spécifiques sont prévues pour les étudiantes et étudiants dispensés d'assiduité, soit en contrôle continu soit en contrôle terminal.
2.5. Lorsque la dispense d'assiduité ne concerne qu'une partie du semestre ou intervient en cours de semestre, la dispense de contrôle continu éventuellement associée n'est que partielle. Toutes les notes de contrôle continu déjà acquises par l'étudiant ou l'étudiante avant l'obtention de la dispense en cours de semestre sont conservées et prises en compte dans le calcul de la note de l'UE concernée, en respectant la part proportionnelle respective du contrôle continu et du contrôle terminal telle qu'elle est prévue (voir guides des études). L'obtention en cours de semestre d'une dispense de contrôle continu dans une UE n'annule donc pas les notes de contrôle continu déjà obtenues.

NB : Attention : lors de la deuxième session, l'évaluation porte à 100% sur le contrôle terminal, pour tous les EC et toutes les UE ; aucun contrôle continu n'est alors pris en compte pour les matières dont l'évaluation comporte un contrôle terminal.

CALENDRIER DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2025-2026

CALENDRIER UNIVERSITAIRE UFR HSS 2025-2026

août-25	sept-25	oct-25	nov-25	déc-25	janv-26	févr-26	mars-26	avr-26	mai-26	juin-26	juil-26	août-26
01 V 31	01 L Réunions de pré rentrée	01 Me	01 S Toussaint	01 L	01 J Jour de l'An	01 D	01 D	01 Me	01 V Fête du Travail	01 L	01 Me	01 S
02 S	02 Ma	02 J Semaine 4	02 D	02 Ma	02 V 01	02 L	02 L	02 J Semaine 11	02 S	02 Ma	02 J	02 D
03 D	03 Me Semaine 0	03 V 40	03 L	03 Me	03 S	03 Ma	03 Ma	03 V 14	03 D	03 Me	03 V 27	03 L
04 L Début des CM	04 J	04 S	04 Ma	04 J Semaine 12	04 D	04 Me	04 Me	04 S	04 L	04 J Révisions	04 S	04 Ma
05 Ma	05 V 36	05 D	05 Me	05 V 49	05 L	05 J Semaine 4	05 J Semaine 7	05 D	05 Ma Examens	05 V 23	05 D	05 Me Congés
06 Me Congés	06 S	06 L	06 J Semaine 8	06 S	06 Ma	06 V 06	06 V 10	06 L Lundi de Pâques	06 Me	06 S	06 L	06 J
07 J	07 D	07 Ma	07 V 45	07 D	07 Me Semaine 0	07 S	07 S	07 Ma	07 J 19	07 D	07 Ma	07 V 32
08 V 32	08 L	08 Me	08 S	08 L	08 J	08 D	08 D	08 Me	08 V VICTOIRE 1945	08 L	08 Me	08 S
09 S	09 Ma	09 J Semaine 5	09 D	09 Ma	09 V 02	09 L	09 L	09 J Semaine 12	09 S	09 Ma	09 J	09 D
10 D	10 Me	10 V 41	10 L	10 Me Examens	10 S	10 Ma	10 Ma	10 V 15	10 D	10 Me Révisions	10 V 28	10 L
11 L	11 J Semaine 1	11 S	11 Ma Armistice 1918	11 J	11 D	11 Me	11 Me	11 S	11 L	11 J	11 S	11 Ma Congés
12 Ma Congés	12 V 37	12 D	12 Me	12 V 50	12 L	12 J Semaine 5	12 J Semaine 8	12 D	12 Ma	12 V 24	12 D	12 Me
13 Me	13 S	13 L	13 J Semaine 9	13 S	13 Ma	13 V 07	13 V 11	13 L	13 Me	13 S	13 L	13 J
14 J 33	14 D	14 Ma	14 V 46	14 D	14 Me	14 S	14 S	14 Ma	14 J Ascension	14 D	14 Ma Fête Nationale	14 V 33
15 V Assomption	15 L	15 Me	15 S	15 L	15 J Semaine 1	15 D	15 D	15 Me Congés	15 V 20	15 L	15 Me	15 S Assomption
16 S	16 Ma	16 J Semaine 6	16 D	16 Ma	16 V 03	16 L	16 L	16 J	16 S	17 a Examens	16 J	16 D
17 D	17 Me	17 V 42	17 L	17 Me Examens	17 S	17 Ma	17 Ma	17 V 16	17 D	17 Me	17 V 29	17 L
18 L	18 J Semaine 2	18 S	18 Ma	18 J	18 D	18 Me	18 Me	18 S	18 L	18 J	18 S	18 Ma
19 Ma	19 V 38	19 D	19 Me	19 V 51	19 L	19 J Semaine 6	19 J Semaine 9	19 D	19 Ma	19 V 25	19 D	19 Me
20 Me	20 S	20 L	20 J Semaine 10	20 S	20 Ma	20 V 08	20 V 12	20 L	20 Me	20 S	20 L	20 J
21 J	21 D	21 Ma	21 V 47	21 D	21 Me	21 S	21 S	21 Ma	21 J	21 D	21 Ma	21 V 34
22 V 34	22 L	22 Me	22 S	22L	22 J Semaine 2	22 D	22 D	22 Me Examens	22 V 21	22 L	22 Me	22 S
23 S	23 Ma	23 J Semaine 7	23 D	23 Ma	23 V 04	23 L	23 L	23 J	23 S	23 Ma	23 J	23 D
24 D	24 Me	24 V 43	24 L	24 Me Congés	24 S	24 Ma	24 Ma	24 V 17	24 D	24 Me Examens	24 V 30	24 L
25 L	25 J Semaine 3	25 S	25 Ma	25 J Noël	25 D	25 Me Congés	25 Me	25 S	25 L Lundi de Pentecôte	25 J	25 S	25 Ma
26 Ma	26 V 39	26 D	26 Me	26 V 52	26 L	26 J	26 J Semaine 10	26 D	26 Ma	26 V 26	26 D	26 Me
27 Me	27 S	27 L	27 J Semaine 11	27 S	27 Ma	27 V 09	27 V 13	27 L	27 Me	27 S	27 L	27 J
28 J	28 D	28 Ma	28 V 48	28 D	28 Me	28 S	28 S	28 Ma Examens	28 J	28 D	28 Ma Congés	28 V 35
29 V 35	29 L	29 Me Congés	29 S	29 L	29 J Semaine 3		29 D	29 Me	29 V 22	29 L	29 Me	29 S
30 S	30 Ma	30 J	30 D	30 Ma	30 V 05		30 L	30 J 18	30 S	30 Ma Examens	30 J	30 D
31 D		31 V 44		31 Me	31 S		31 Ma		31 D		31 V 31	31 L

Validé en Conseil d'Administration du 14 mars 2025.

vacances scolaires 2025/2026
TOUSSAINT, du samedi 18 octobre 2025 au lundi 03 novembre 2025
NOËL, du samedi 20 décembre 2025 au lundi 05 janvier 2026
HIVER, du samedi 14 février 2026 au lundi 02 mars 2026
PRINTEMPS, du samedi 11 avril 2026 au mardi 27 avril 2026

Week-End	Révisions
Congés	Examens
Férié	

LEXIQUE DU LMD

AJAC : signifie « AJourné Autorisé à Continuer ». Ce système permet à un étudiant ou une étudiante qui a validé 8 UE sur 10 de l'année N de passer en année N+1, dans laquelle il/elle devra valider les UE des deux semestres de l'année N+1 et celles qu'il/elle lui manque de l'année N. Ce système peut s'appliquer en L1/L2 et en L2/L3, il n'existe pas en L1/L3, ni en M1/M2.
NB : pour la Licence en Sciences de l'éducation, en plus de ce système des 8 UE sur 10, s'applique la validation des blocs disciplinaires dans le cadre des regroupements cohérents d'UE.

Capitalisation : acquisition définitive des éléments constitutifs (EC), unités d'enseignement (UE), et semestres obtenus avec une note supérieure ou égale à la moyenne. La capitalisation d'un EC lorsque sa valeur en crédits ECTS est déterminée, d'une UE ou d'un semestre entraîne celle des crédits correspondants.

Compensation : possibilité de valider une unité d'enseignement (UE), un semestre, une année en obtenant une note inférieure à la moyenne dans un élément constitutif (EC), une UE ou un semestre, mais « compensé(e) » par les autres notes des autres EC, UE ou semestre, dans la même année universitaire, en tenant compte le cas échéant des coefficients affectés aux UE et EC.
Elle s'effectue :

- au sein d'une UE entre les EC qui la composent,
- au sein d'un semestre entre toutes les UE qui le composent,
- entre deux semestres immédiatement consécutifs de la même année universitaire (S1 et S2 ; S3 et S4 ; S5 et S6).

Contrôle continu (CC) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants de différentes manières (travaux de recherche, interrogations orales ou écrites, exposés …), tout au long du semestre. Les notes obtenues en contrôle continu s'ajoutent aux notes des examens de contrôle terminal quand l'EC est évalué par CC ou CT.

Contrôle continu intégral (ECI) : mode d'évaluation des connaissances. Il consiste à évaluer les connaissances et les compétences acquises par les étudiantes et étudiants tout au long de l'apprentissage exclusivement par des évaluations multiples, diversifiées et régulièrement réparties tout au long de l'année universitaire.

Contrôle terminal (CT) : mode d'évaluation des connaissances consistant à examiner les étudiantes et étudiants à l'issue de chaque semestre.

Crédits ECTS (European Credit Transfer System) : chaque unité d'enseignement (UE) a une valeur définie en crédits ECTS, proportionnelle au volume d'heures d'enseignement et au travail (cours, Travaux Dirigés, Travaux Pratiques, stages, projets, travail personnel, séjours à l'étranger…) que l'étudiant ou l'étudiante doit fournir pour obtenir son UE. Une année d'études correspond à 60 crédits ECTS (soit 30 crédits ECTS par semestre). Une Licence de 6 semestres donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. Un master de 4 semestres donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Ces crédits ECTS ne sont alloués qu'à la fin de chaque semestre, et uniquement aux étudiantes et étudiants qui réussissent leurs examens.
Les crédits ECTS sont transférables. Cela signifie que l'étudiant ou l'étudiante qui en dispose peut les faire valoir dans un autre parcours de formation (sous réserve d'acceptation de l'équipe pédagogique).
Les crédits ECTS sont capitalisables. Cela signifie que toute validation d'UE entraîne l'acquisition définitive des crédits ECTS correspondants.
L'organisation en crédits ECTS permet aussi la validation des acquis de l'expérience professionnelle, culturelle, associative…

Doctorat : 3e grade du système LMD (bac+8). Plus haut niveau du système LMD, le doctorat est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare au sein d'une école doctorale, après obtention d'un diplôme de Master ou d'un niveau équivalent. Il sanctionne un travail de recherche original mené durant trois ans dans une équipe de recherche. Il est délivré après la soutenance d'une thèse. Cette formation permet d'obtenir le grade de docteur.

Élément constitutif (EC) : une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...). Un EC correspond généralement à une matière.

Équipe pédagogique : ensemble des enseignantes et enseignants intervenant dans les cours, TD et TP des matières (ou éléments constitutifs (EC)) d'une même unité d'enseignement (UE).

Formation initiale : formation initiale destinée à l'étudiant ou à l'étudiante qui souhaite apprendre les bases d'un domaine professionnel, et s'orienter vers une profession. Elle fournit les compétences et savoirs nécessaires pour exercer un premier métier. Elle permet l'obtention d'un diplôme. Sa durée peut varier d'un type de cursus à un autre.

Formation continue : la formation continue s'adresse à des personnes qui sont déjà pleinement intégrées dans le marché de l'emploi. Il s'agit de développer ou d'acquérir de nouvelles compétences. Cette formation peut venir compléter une formation initiale terminée par le passé, ou bien différer complètement du domaine de la formation initiale dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Grade : niveau d'études sanctionné par un diplôme. Le système LMD comprend 3 grades : Licence, Master et Doctorat.

LMD (Licence Master Doctorat) : organisation européenne des études universitaires reposant sur des diplômes obtenus à bac+3 (Licence), bac+5 (Master) et bac+8 (Doctorat). Il s'agit d'un découpage des études en 3 niveaux d'études : Licence, Master et Doctorat. Chaque niveau d'études est organisé en semestres et composés d'unités d'enseignements (UE), elles-mêmes composées d'éléments constitutifs (EC). Le système LMD permet d'accroître la mobilité des étudiantes et étudiants européens, la mobilité entre disciplines et entre formations professionnelles et générales. Il permet une meilleure lisibilité des diplômes sur le marché du travail.

Licence : 1er grade du système LMD (bac+3). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 3 ans (6 semestres) après le baccalauréat, à l'université. La validation d'une Licence donne lieu à l'obtention de 180 crédits ECTS. La délivrance du diplôme donne lieu à la délivrance conjointe d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences associées à la licence obtenue. Le diplôme de licence prépare à la fois à la poursuite d'études et à l'insertion professionnelle. La licence permet de solliciter une inscription en cursus de Master.
L1 : 1ère année de formation en Licence
L2 : 2ème année de formation en Licence
L3 : 3ème année de formation en Licence

Majeure/Mineure : parcours de formation associant des enseignements fondamentaux d'une discipline à hauteur de 50 à 60%, dite majeure, à des enseignements fondamentaux d'une autre discipline à hauteur de 20%, dite mineure. Le pourcentage restant sert aux enseignements hors discipline (UE transversale notamment). Les mineures servent aux passerelles.

Maquette : la maquette d'un diplôme est le document décrivant de façon détaillée les caractéristiques de la formation. Ce document est soumis à l'accord du ministère.

Master : 2e grade du système LMD (bac+5). Diplôme national de l'enseignement supérieur qui se prépare en 2 ans (4 semestres) après la Licence, à l'université. La validation d'un Master donne lieu à l'obtention de 120 crédits ECTS. Le Master comprend un adossement fort à la recherche s'appuyant sur les méthodes de recherche, l'usage de fonds documentaires, la méthodologie de rédaction d'un mémoire et sa soutenance. Le master vise une insertion professionnelle de haut niveau (Master orienté « professionnalisation »). Il permet de solliciter une inscription au plus haut grade universitaire, le doctorat, au sein des écoles doctorales (Master orienté « recherche »).
M1 : 1ère année de formation en Master
M2 : 2ème année de formation en Master

Modalités de contrôle des connaissances (MCC) : ensemble des modalités de vérification des connaissances acquises par l'étudiant ou l'étudiante durant sa formation en vue de l'obtention d'une unité d'enseignement (UE), d'un semestre, ou d'un diplôme. Le contrôle des connaissances peut prendre différentes formes telles que : examen écrit de fin de semestre, contrôle continu, examen oral, rapport de stage, mémoire et soutenance. Les conditions de délivrance des UE, des semestres et des diplômes sont définies dans des règlements de contrôle des connaissances, construits sur un modèle commun, et adaptés à chaque diplôme.

Mémoire : travail de recherche constitutif de la formation en Master. Il est un des éléments du contrôle des connaissances et fait l'objet d'une soutenance devant un jury.

Mention : subdivision du domaine de formation. La mention peut elle-même se décliner en spécialités ou parcours.

Mobilité : possibilité offerte à l'étudiant ou à l'étudiante de passer d'une formation à une autre, d'un établissement à un autre, ou à l'étranger, en faisant valoir ses acquis (unités d'enseignement (UE) capitalisées).

Offre de formation : ensemble des formations proposées par un établissement. Une offre de formation est conçue par l'établissement en explicitant ses objectifs, les parcours de formations qui la constituent, les méthodes pédagogiques mises en œuvre, les volumes horaires, les passerelles établies avec les autres formations, les modalités de contrôle des connaissances et les procédures d'évaluation des enseignements envisagées.

Parcours : cursus de formation comprenant un ensemble cohérent de matières ayant pour objectif de faire acquérir à l'étudiant ou à l'étudiante des connaissances, des aptitudes et des compétences lui permettant d'élaborer progressivement son projet de formation. Subdivision de la mention, un parcours est composé d'un ensemble d'unités d'enseignement (UE) réparties semestriellement et correspond à une offre de formation sanctionnée par un diplôme.

Partiels : examens de contrôle terminal ayant lieu à la fin de chaque semestre.

Passerelle : possibilité de réorientation offerte à l'étudiant ou à l'étudiante permettant, par exemple, de changer de mention de diplôme en cours de cursus tout en conservant les unités d'enseignement (UE) acquises antérieurement. Les passerelles peuvent être soumises à conditions.

Rattrapage : examen de la deuxième chance accordé à l'étudiant ou à l'étudiante n'ayant pas obtenu une moyenne semestrielle supérieure ou égale à 10/20. Les examens de rattrapage ont lieu lors de la deuxième session d'examens.

Semestre : une année universitaire s'articule autour de deux semestres : le premier de septembre à décembre, et le second de janvier à avril.

Session d'examens : les aptitudes et l'acquisition des connaissances sont appréciées par des contrôles continus et/ou par des examens de contrôle terminal de fin du semestre. Les sessions d'examens sont les périodes durant lesquelles se tiennent les examens de contrôle terminal.
Deux sessions d'examens sont organisées dans une année universitaire :

- la première session a lieu juste après la fin des enseignements de chaque semestre (décembre/janvier et avril/mai). Elle concerne tous les étudiants et étudiantes de la formation.
- la deuxième session (appelée session de rattrapage) a lieu en fin d'année universitaire (juin). Elle concerne les étudiantes et étudiants n'ayant pas réussi leurs examens à la session 1.

Supplément au diplôme : le supplément au diplôme accompagne le diplôme délivré à l'étudiant ou à l'étudiante à la fin de son cursus. Il décrit les compétences associées au diplôme obtenu par l'étudiant ou l'étudiante.

TICE : Technologie d'Information et de Communication dans l'Enseignement.

Travaux Dirigés (TD)/Travaux Pratiques (TP) : cours d'approfondissement d'une matière. Ils ont lieu en groupe (généralement une trentaine d'étudiantes et étudiants), et permettent d'approfondir ou de mettre en pratique les enseignements vus en cours magistral (CM).

Transfert : lorsqu'un étudiant ou une étudiante souhaite changer d'établissement universitaire, il/elle demande le transfert de son dossier. Le transfert n'est pas automatique, il se fait à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante et après étude du dossier de l'étudiant ou de l'étudiante.

Tutorat : accompagnement au bénéfice d'un étudiant ou d'une étudiante qui a pour objectif de favoriser son intégration et sa réussite à l'université. Le tutorat peut être un tutorat d'accueil, méthodologique ou disciplinaire, ou d'accompagnement. Le tuteur ou la tutrice peut être un enseignant/une enseignante ou un étudiant/une étudiante.

UFR (Unité de Formation et de Recherche) : structure universitaire regroupant des départements de formation, des laboratoires et des centres de recherche d'une même filière, aussi appelée composante. Une université comprend plusieurs UFR (ou composantes).

Unité d'enseignement (UE) : les enseignements en LMD sont organisés en unités d'enseignements (UE), groupe d'enseignements comportant entre eux une cohérence scientifique et pédagogique. Une UE est constituée d'un ou plusieurs éléments constitutifs (EC) dispensés sous toute forme d'enseignement (cours, travaux pratiques (TP), travaux dirigés (TD), séminaires, conférences, projets, stages...) et organisés en vue de l'acquisition d'une compétence identifiée au préalable. Une UE est enseignée et évaluée semestriellement. Une UE peut être obligatoire ou optionnelle. Il existe plusieurs catégories d'UE : UE Fondamentale (enseignement de base), UE Méthodologique (enseignement complémentaire à une UE Fondamentale), UE de découverte (enrichissement des connaissances), UE Transversale (culture générale, langues, TICE…).

UE transférable : unité d'enseignement (UE) capitalisée que l'étudiant ou l'étudiante peut faire valoir dans le cadre du transfert de son dossier s'il/elle change de parcours, de domaine, de filière ou d'établissement. Une UE n'est pas automatiquement transférable.

Validation : décision administrative attestant que l'étudiant ou l'étudiante a obtenu une unité d'enseignement (UE) ou l'ensemble des UE d'un semestre ou d'une année universitaire, soit par capitalisation, soit par compensation.
La validation d'une UE est faite dès lors que l'étudiant ou l'étudiante y a obtenu la moyenne.
La validation des UE se fait aussi par compensation :

- dans la même UE : compensation entre les notes des éléments constitutifs (EC) de l'UE.
- dans la même année : compensation entre les notes des différentes UE de l'année universitaire, pondérées, les cas échéant, par des coefficients.

VAE/VAP : Validation par les Acquis de l'Expérience / Validation par les Acquis Professionnels.

LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE PIERRE SINEUX

La bibliothèque Pierre-Sineux est située sur le campus 1 dans le bâtiment C ; l'entrée se fait côté rue du Magasin à Poudre (coordonnées : 02 31 56 56 94, bibliotheque@unicaen.fr).

Cette bibliothèque universitaire est ouverte tous les jours, sauf le week-end, de 9h (10h le lundi) à 19h. Samedi et dimanche, ce sont les BU des campus 2 et 5-PFRS qui accueillent les étudiantes et étudiants. Le soir, de 19h à 23h, la BU Pierre-Sineux est ouverte en « NoctamBU » sur présentation de la léocarte : les salles du niveau 1 sont accessibles pour travailler sur place et utiliser les services en accès libre (copieurs, wifi, documentation, automate de prêt). La bibliothèque ferme 2 semaines à Noël et 4 semaines l'été (voir le calendrier des BU publié sur le site www.unicaen.fr/bu). L'inscription est automatique pour les étudiantes, étudiants et personnels au moment de leur arrivée à l'université. Sur présentation de la Léocarte, il est possible d'emprunter dans cette bibliothèque comme dans toutes celles du réseau et de bénéficier des services personnalisés : compte-lecteur, cocons de sieste, boîte de retours à l'extérieur...
Les collections très riches concernent toutes les disciplines enseignées en Lettres, en Sciences humaines, en Droit... Elles sont principalement conservées dans les magasins : des demandes peuvent être faites pour les consulter. Le service Navette+ permet de rendre ou faire venir un livre d'une autre bibliothèque du réseau, même venant d 'un autre campus ou site universitaire. Il est possible de faire mettre de côté un ouvrage ou de réserver un document emprunté par un autre lecteur ou une autre lectrice.
Les ressources numériques (bases, revues en ligne ou e-books) sont accessibles à distance, une fois identifié avec son compte numérique.
L'application Affluences permet de voir s'il reste des places à la BU ou de réserver une salle de travail en groupe. En complément du prêt de livres, les services proposés sont le prêt de PC portables (à domicile ou sur place), le prêt de matériels (chargeurs, feutres effaçables, agrafeuses, partages d'écran...). Le personnel est disponible pour répondre à vos questions sur place ou à distance par mail bibliotheque@unicaen.fr ou « chat » (depuis la page catalogue.unicaen.fr).
Le prêt entre bibliothèques (PEB) peut être sollicité pour faire venir un document d'une autre bibliothèque française ou étrangère. C'est un service gratuit pour les membres de la communauté universitaire.
Un accueil spécifique pour les personnes en situation de handicap est proposé sur demande auprès de nos référentes handicap : scd.handicap@unicaen.fr
Des événements culturels sont organisés toute l'année : expositions, concerts, rencontres… Ils sont gratuits et accessibles à toutes et tous.

LA BIBLIOTHÈQUE DES SCIENCES DE L'HOMME – PIERRE BARBÉRIS

Située dans le bâtiment G, (entrée située face à la Maison de l'étudiant), la bibliothèque rassemble les collections des départements d'Arts du spectacle, Lettres modernes et classiques, Sciences de l'éducation, Sciences du langage, Sociologie, Philosophie ainsi que celles de l'Histoire de l'Antiquité. Ouverture du lundi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 17h. La bibliothèque des sciences de l'homme est ouverte à toutes et tous. Coordonnées : bu.barberis@unicaen.fr, accueil : 02 31 56 58 48.

Un peu plus de 40 000 ouvrages (dont 35 000 en libre-accès) sont à la disposition de la communauté étudiante et enseignante : 6700 dans le domaine des Arts et des Arts du spectacle, 14 000 dans le domaine des Lettres modernes et classiques, 1700 en Sciences de l'Éducation, un peu plus de 2000 en Sciences du langage, près de 7000 en Sociologie, 6000 en philosophie et 2500 en Histoire de l'Antiquité. 200 DVD de classiques du cinéma complètent cette offre ainsi que 110 abonnements de périodiques. Les mémoires sont déposés et disponibles depuis 2019, au format numérique, sur la plateforme nationale DUMAS.
La bibliothèque Pierre Barbéris fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD). Les informations concernant son fonctionnement sont disponibles à la bibliothèque. Les périodes de fermeture sont affichées à l'entrée de la bibliothèque.

LA BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE MADELEINE DERIES

Elle est située au Bâtiment N, au sous-sol, porte SBS07 (coordonnées : 02 31 56 54 07, deries.bibliotheque@unicaen.fr). La bibliothèque est ouverte du lundi au vendredi : le lundi de 9h30 à 18h, du mardi au jeudi de 9h à 18h, et le vendredi de 9h à 15h30.

La bibliothèque historique Madeleine Deries fait partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD) et une seule inscription suffit pour accéder à l'ensemble de ces bibliothèques.
Elle met à la disposition de tous les étudiants et étudiantes de l'enseignement supérieur un fonds de documentation (ouvrages et périodiques) dans les domaines suivants : histoire médiévale, histoire moderne, histoire contemporaine. Les modalités de prêt des documents sont les mêmes dans toutes les bibliothèques du réseau (voir sur le site de la bibliothèque), sauf exceptions : les périodiques sont prêtés comme les ouvrages en libre accès, ainsi que les livres au programme des concours (CAPES et AGRÉGATION). Les mémoires sont uniquement en consultation sur place et sont déposés depuis 2019 sur la plateforme nationale DUMAS, au format numérique.

Chaque année, la bibliothèque accueille des permanences de tutorat. Il est assuré par deux étudiant·es en master d'histoire. Le tutorat consiste à accompagner les étudiantes et étudiants en licence. Les tuteurs et tutrices aident les étudiantes et étudiants à réviser leurs cours, constituer leurs exposés, faire des fiches de révision, travailler la méthodologie et répondre à leurs questions. Ces séances sont accessibles à toutes et tous, avec ou sans prise de rendez-vous, durant les heures de permanences. Le tutorat est assuré tout au long de l'année pendant les périodes de cours, jusqu'au mois de mai. Cependant, certains horaires sont susceptibles d'évoluer en fonction de la disponibilité des tuteurs et tutrices.

LA BIBLIOTHÈQUE DU CENTRE MICHEL DE BOÜARD – CRAHAM

Elle est située dans le bâtiment N, au premier étage, salle SB116 (tél. : 02 31 56 50 46, responsable : Véronique Rocher).
Ouverture du mardi au vendredi, de 9h15 à 12h30 et de 13h15 à 17h.
Pendant, les vacances universitaires, s'assurer des heures d'ouverture.

La bibliothèque du Centre de recherches archéologiques et historiques anciennes et médiévales est ouverte aux étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheures et chercheurs (en consultation sur place uniquement). Elle dispose d'un fonds très riche en archéologie et en histoire antique et médiévale. Elle abrite un fonds documentaire, principalement axé sur le Moyen Âge, de plus de 11000 titres (périodiques vivants et morts, collections et ouvrages), dont une part est déjà intégrée au catalogue du Service Commun de Documentation de l'université de Caen Normandie. Le nombre et la diversité des revues (françaises, anglo-saxonnes, allemandes, belges, espagnoles, italiennes, scandinaves et d'Europe de l'Est) constituent la richesse de la bibliothèque. Des postes informatiques permettent de consulter le catalogue, mais aussi des périodiques, cédéroms ou sites présélectionnés sur internet. Un lecteur de micro-films et un lecteur de micro-fiches sont également installés dans la bibliothèque qui offre un vaste espace de travail, calme et lumineux. La quasi-totalité des collections est en libre-accès et indexé sur le catalogue de la bibliothèque universitaire.

LE CENTRE DE DOCUMENTATION DU LABORATOIRE HISTEMÉ

Il se situe dans le bâtiment N, au premier étage, salle SA 108-109 (tél. : 02 31 56 52 63, responsable : Françoise Passera.).
Il est ouvert sur rendez-vous en adressant sa demande à : francoise.passera@unicaen.fr.

La bibliothèque de l'unité de recherche UR 7455, Histoire, Territoires et Mémoires est ouverte à tous, étudiantes et étudiants, enseignantes et enseignants, chercheures et chercheurs. Ces fonds portent exclusivement sur l'histoire de la Seconde Guerre mondiale, et plus particulièrement sur des thématiques explorées par les chercheures et chercheurs : la répression allemande durant l'Occupation, la justice militaire, la déportation, la propagande, l'épuration, l'histoire de la Normandie durant la Seconde Guerre mondiale, l'histoire et la mémoire du Débarquement et de la bataille de Normandie.
Il se caractérise aussi par la présence de fonds documentaires réunis par les chercheures et chercheurs : presse des années de commémorations, dossiers documentaires, reproductions de témoignages, etc. Les inventaires sont disponibles sur le site du laboratoire : https://histeme.unicaen.fr/

La plupart de ses ouvrages et des mémoires universitaires sont empruntables. La documentation est, en revanche, consultable sur place uniquement. Les photocopies font l'objet d'une demande.

LA BIBLIOTHÈQUE UNIVERSITAIRE GASTON-MIALARET

Située dans les locaux de l'INSPÉ de Caen au 186 rue de la Délivrande à Caen, ouverte le lundi de 10h à 18h, du mardi au jeudi de 8h30 à 18h et le vendredi de 8h30 à 17h, la bibliothèque Gaston-Mialaret est accessible à tous les étudiants et étudiantes inscrits à l'université, mais aussi aux lectrices et lecteurs extérieurs (coordonnées : 02 31 56 77 34, bibliotheque@unicaen.fr).

La bibliothèque Gaston-Mialaret est totalement dédiée aux sciences de l'éducation, à la didactique, la pédagogie et la formation. Ses collections réunissent plus de 54 000 ouvrages, dont près de 42 000 en libre-accès, ainsi que 80 abonnements de périodiques. Elle met également à la disposition des usagers d'importants fonds spécifiques : ouvrages de préparation aux concours de l'enseignement du primaire et du secondaire, manuels scolaires toutes disciplines de la maternelle à la terminale, littérature de jeunesse.
Elle participe au service "Navette +" des bibliothèques de l'université, permettant aux lecteurs et aux lectrices de faire venir et de rendre des documents d'autres bibliothèques de l'université. Une boîte retour à l'extérieur de l'entrée principale de l'INSPÉ permet la restitution des ouvrages en dehors des horaires d'ouverture. L'établissement propose le prêt d'ordinateurs portables (à domicile ou sur place). Des salles de travail en groupe équipées d'un système de partage d'écran, réservables sur Affluences, sont disponibles.

LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Au sein du réseau de Caen la mer, la bibliothèque Alexis de Tocqueville est l'établissement principal. Elle est située sur la presqu'île caennaise, 15 quai François Mitterrand à Caen. La bibliothèque est ouverte du mardi au samedi, de 10h à 18h30, et le dimanche, de 15h à 18h30. Elle est fermée le lundi. 120 000 documents (tous supports confondus) sont mis à disposition dans les 4 pôles thématiques (Arts, Sciences Humaines, Littérature et Sciences et Techniques).

Coordonnées : 02 31 30 47 00, https://bibliotheques.caenlamer.fr/

DÉPÔT UNIVERSITAIRE DES MÉMOIRES APRÈS SOUTENANCE - DUMAS

PRÉSENTATION DE LA PLATEFORME DUMAS

Les étudiantes et étudiants ayant soutenu un (bon) mémoire de Master 2 ont la possibilité de déposer celui-ci sur la plateforme DUMAS (Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance), portail HAL, principale archive ouverte institutionnelle en France. Ce dépôt est destiné à archiver les mémoires en ligne et à leur assurer visibilité et accessibilité.

La collection des mémoires et thèses d'exercice de l'université de Caen Normandie rassemble les travaux universitaires des étudiantes et étudiants dans les domaines de la santé et des sciences humaines et sociales.

Les travaux de recherche déposés dans DUMAS (Dépôt Universitaire de Mémoires Après Soutenance) sont validés par un jury et retenus pour leur qualité et intérêt, avant d'être mis en ligne par les bibliothèques universitaires. Effectué avec l'autorisation de diffusion des auteurs ou autrices et des directeurs ou directrices de recherche, ce dépôt dans une archive ouverte assure aux mémoires et thèses d'exercice sélectionnés une meilleure visibilité et une consultation accrue au-delà des murs de l'université de Caen Normandie, tout comme un accès pérenne.

Fruit d'un long travail, les documents présents dans la collection UNICAEN demeurent la propriété intellectuelle de leurs auteurs ou autrices. Afin de respecter le cadre légal, les utilisateurs et utilisatrices de DUMAS peuvent exploiter les documents à des fins d'enseignement et de recherche mais s'engagent à rédiger une citation bibliographique complète pour toute utilisation du contenu intellectuel de ces derniers.

PROCÉDURE DE DÉPÔT

Les **conditions requises pour le dépôt** sont les suivantes :

- le mémoire doit avoir obtenu une note égale ou supérieure à 16/20, soit l'équivalent de la mention Très bien,
- l'étudiant ou l'étudiante doit donner son autorisation à cette diffusion en complétant le formulaire « Autorisation Diffusion HSS »,
- le directeur ou la directrice de mémoire doit donner son aval en complétant le formulaire « Avis Directeur Recherche DUMAS_HSS ».

Ces conditions réunies, la procédure pour effectuer le dépôt du mémoire est très simple.

- L'étudiant ou l'étudiante doit confier le fichier pdf de son mémoire aux responsables des bibliothèques faisant partie du réseau des bibliothèques de l'université de Caen Normandie (Service commun de la documentation/SCD).
- Les responsables des bibliothèques déposent ensuite le fichier sur la plateforme DUMAS.

CONTACTS

- **Bibliothèque historique Madeleine Deries**
  deries.bibliotheque@unicaen.fr
- **Bibliothèque Sciences de l'Homme - Pierre Barbéris**
  bu.barberis@unicaen.fr

Retrouvez toutes les **informations et formulaires à télécharger sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Master, « Dépôt Universitaire des Mémoires Après Soutenance »**.

LE CLES

L'arrêté du 03 avril 2020 relatif à la certification en langue anglaise pour les candidates et candidats inscrits aux diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et au diplôme universitaire de technologie instaure l'**obligation d'une certification en langue anglaise pour obtenir des diplômes de licence générale**, licence professionnelle et pour cinq spécialités de DUT. Cette certification doit être extérieure à l'université et reconnue par le monde socio-économique. La passation de cette certification est gratuite pour les étudiantes et étudiants. Le coût est pris en charge par l'établissement.

QU'EST-CE QUE LE CLES ?

Le CLES (Certificat de compétences en Langues de l'Enseignement Supérieur) est une certification accréditée par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche adossée au Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). **Il permet d'évaluer les compétences opérationnelles de communication des étudiantes et étudiants dans plusieurs langues étrangères.** Le CLES est un dispositif de certification complet car il évalue de façon directe 5 compétences : la compréhension orale et écrite, l'expression orale et écrite, l'interaction orale. Pour obtenir le CLES, le candidat ou la candidate doit valider les 5 compétences. Les compétences validées ne sont pas capitalisables (il faut donc les valider toutes en même temps pour obtenir le CLES).
Il existe deux niveaux du CLES préparés à l'université de Caen Normandie : CLES niveau 1 (B1), pour faire face à toutes les situations de la vie courante et CLES niveau 2 (B2) : pour interagir et négocier dans la majorité des domaines.

SE PRÉSENTER AU CLES

L'université de Caen Normandie propose des sessions CLES niveau 1 (B1) et CLES niveau 2 (B2) pour l'anglais, l'espagnol, l'allemand, l'italien et le portugais.

Public éligible :
Les inscriptions au CLES sont ouvertes aux étudiantes et étudiants UNICAEN de Licence 3, Master 1 et Master 2 ou sur projets de mobilités et aux étudiantes et étudiants d'universités centres CLES dans le cas où la langue ou le niveau souhaité n'est pas organisé dans l'université d'origine.
Pour les étudiantes et étudiants souhaitant passer le CLES, l'inscription n'est pas automatique. C'est une démarche volontaire, qui se fera dans les premières semaines de l'année universitaire auprès des enseignantes et enseignants de langue.

INSCRIPTION
Avant de vous inscrire, vous devez vérifier que vous êtes éligible au CLES puis définir votre niveau avec votre enseignant ou enseignante en langues ou par auto-évaluation (lien en bas de page).
Pour toutes informations relatives à l'inscription :

- consulter la page du CLES du Portail International du site UNICAEN : https://www.unicaen.fr/formation/nos-formations/certifications/certifications/
- contacter le pôle Formations en Langues PFL du Carré international : intl.certifications@unicaen.fr

SE PRÉPARER AU CLES

En théorie, un étudiant ou une étudiante peut se présenter au CLES sans préparation spécifique. En pratique, un travail régulier sur les compétences en cours de langue et/ou en autoformation reste l'approche à privilégier pour se présenter au CLES.
Le pôle Formations en Langues PFL du Carré International (bâtiment MLI), propose aux candidates et candidats CLES : un accès gratuit au centre de ressources (salle Li 242, Bâtiment MLI), des ateliers d'entraînement à l'oral (avec des locutrices et locuteurs natifs), des modules d'entraînement aux compétences CLES (avec enseignant ou enseignante), inscription obligatoire : intl.certifications@unicaen.fr, et un travail en autoformation.

Ressources à votre disposition :
Site national du CLES (exemples de sujets avec corrigés) : http://www.certification-cles.fr/
Évaluez votre niveau avec Testlang sur e-Campus UNICAEN : https://ecampus.unicaen.fr

PIX – NOUVELLE CERTIFICATION AUX COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

QU'EST-CE QUE LA CERTIFICATION PIX ?

PIX est un service public de plateforme en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. PIX remplace le Brevet informatique et internet (B2i) et la Certification informatique et internet (C2i) au sein des établissements scolaires. Le service est accessible gratuitement à tous les étudiants et étudiantes et ouvert à tous les francophones. Il ne s'agit pas d'un diplôme universitaire, mais d'un certificat national de culture numérique au format européen, qui permet d'obtenir un profil de compétences avec un score et un niveau certifiés. En conformité avec le cadre de référence européen DigComp, PIX évalue les compétences numériques sur 16 compétences et dans cinq grands domaines :

- Informations et données
- Communication et collaboration
- Création de contenu
- Protection et sécurité
- Environnement numérique

Les épreuves évaluent les connaissances, mais également les savoir-faire et la capacité à identifier les enjeux du numérique.

PRÉPARER LA CERTIFICATION PIX

Des séances de certification PIX sont organisées régulièrement dans les locaux de l'université de Caen Normandie, centre agréé par PIX.
La participation à l'une de ces séances demande deux inscriptions :

- une sur la plate-forme d'auto-formation à PIX de l'université de Caen Normandie (voir ci-dessous)
- une sur la plate-forme nationale de certification PIX : https://pix.fr/

L'espace d'auto-formation est structuré en fonction des domaines du référentiel utilisé dans PIX. Cet espace est accessible sur e-Campus à l'adresse suivante : https://ecampus.unicaen.fr/course/index.php?categoryid=15550

Les UE TICE (ou Informatique ou Formation au numérique) intégrées dans vos formations viendront s'articuler avec cette formation et certification aux compétences numériques, selon des modalités qui vous seront précisées par vos enseignantes et enseignants.

Pour plus d'informations :

- **https://pedagogie.unicaen.fr/service/pix/**
- contact : pix.info@unicaen.fr

INFORMATIONS UTILES

BOURSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un **Dossier Social Étudiant · DSE**. Il s'agit d'une procédure en ligne et unique via le portail messervices.etudiant.gouv.fr. Les demandes sont à effectuées en ligne **chaque année**.

Les bourses sont accordées aux étudiantes et étudiants de nationalité française ainsi qu'à des étudiants étrangers ou étudiantes étrangères sous certaines conditions (se renseigner auprès du CROUS).

Une bourse est incompatible avec un emploi salarié à temps plein (mais cumulable avec un emploi à temps partiel sous certaines conditions).

Conformément au règlement commun des études 2022-2027, **l'assiduité des étudiants boursiers et étudiantes boursières du CROUS est contrôlée** par la présence aux évaluations de Contrôle Continu (CC) et de Contrôle Terminal (CT) et/ou d'Évaluation Continue Intégrale (ECI). Ce contrôle de l'assiduité est effectué par les services centraux de l'université Caen Normandie.
Les **absences aux évaluations** doivent être **justifiées**, au plus tard, **dans les 48 heures qui suivent l'absence** :

- auprès des enseignantes et enseignants pour les CC et/ou ECI,
- auprès de la scolarité pour les CT.

Si un étudiant ou une étudiante est déclaré(e) non assidu(e), les sanctions peuvent aller jusqu'à la suspension de la bourse par le CROUS et à la demande de remboursement des sommes déjà perçues.

Pour plus d'informations :

- CROUS Normandie, 23 avenue de Bruxelles, CS25317, 14065 Caen, tél. 09 72 59 65 14
- Site internet du CROUS : https://www.crous-normandie.fr/bourses-et-aides-financieres/

ÉTUDIER À L'ÉTRANGER

Les programmes d'échange Erasmus+ et interuniversitaires permettent aux étudiantes et étudiants de passer six mois ou un an en L3, master 1 ou master 2 dans une université étrangère (Athènes, Cardiff, Glasgow, Southampton, Paderborn, Würzburg, Bari, Milan, Naples, Sienne, Turin, Madrid, Salamanque, Prague, Bergen, Oslo, Sofia, Ljubljana, etc.) en bénéficiant d'une bourse.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'enseignant(e) référent(e) Erasmus+ et interuniversitaire du département.

ARTISTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ATHLÈTE DE HAUT NIVEAU

Les étudiantes et étudiants peuvent bénéficier de dispenses d'assiduité aux CM et TD avec l'accord des enseignantes et enseignants (cf. Règlement des dispenses d'assiduité et de contrôle continu).

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Les associations étudiantes ont pour but de fédérer les étudiantes et étudiants, de les informer, de les aider dans leurs démarches administratives et pédagogiques, de les rassembler autour d'activités ludiques ou pédagogiques. Elles participent au développement de la vie étudiante. Elles représentent les étudiantes et étudiants au conseil d'UFR.

ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES DE L'UFR HSS

AEHC - Association des étudiant(e)s en histoire de Caen

https://www.facebook.com/aehc.assohistoirecaen/
https://x.com/aehc14

AESEC - Association des étudiant(e)s de sciences de l'éducation de Caen

https://www.facebook.com/aesec14/

AESOC - Association étudiante sociologie de Caen

https://www.facebook.com/AESOCDECAEN/

Artefac - Association étudiante d'archéologie de l'université de Caen Normandie

https://www.instagram.com/artefac.caen/

ARTÉMIS - Association des étudiant(e)s de lettres, arts du spectacle et sciences du langage de Caen

https://www.facebook.com/bde.artemis/
https://x.com/bde_artemiscaen

Êthos - Association de philosophie de Caen

https://www.facebook.com/EthosCaen/

HumaNumi – Association des étudiant(e)s en humanités classiques et numériques de Caen

https://www.facebook.com/HumaNumi/

Association Res PubliCaen

https://www.instagram.com/res_publicaen/

RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

QU'EST-CE QUE LA RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT ?

Les étudiantes et étudiants de l'université de Caen Normandie engagés au sein d'activités mentionnées à l'article L611-9 du code de l'éducation peuvent demander que les compétences, aptitudes et connaissances, disciplinaires ou transférables, acquises dans l'exercice de ces activités et qui relèvent de celles attendues dans leur cursus d'étude, soient validées au titre de leur formation.

Les mêmes activités ou missions dans l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante ne peuvent donner lieu qu'à une seule validation par cycle de formation (licence, master).

ACTIVITÉS RECONNUES DANS LE CADRE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

- Activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 ou inscrite au registre des associations en application du Code civil local applicable dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle
- Activité professionnelle, que celle-ci s'exerce ou non au sein de l'établissement
- Activité sportive exercée par les personnes inscrites sur les listes mentionnées à l'article L. 221.2 du Code du sport
- Activité militaire dans la réserve opérationnelle
- Engagement dans la réserve opérationnelle de la police nationale
- Engagement de sapeur-pompier volontaire
- Service civique
- Volontariat dans les armées
- Autres (consulter la note de cadrage)

COMMENT FAIRE LA DEMANDE ? · CONSTITUTION DU DOSSIER

1. Déposer sa demande sur l'application e-Candidat. La demande sera étudiée par le ou la responsable de la formation.
2. Procéder à l'inscription pédagogique dans l'UE ou l'EC Engagement étudiant auprès de la gestionnaire de scolarité, après notification de la décision par le ou la responsable de formation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION

La validation de l'engagement de l'étudiant ou de l'étudiante peut prendre la forme de l'attribution de crédits ECTS, de points bonus, ECTS surnuméraire. Les modalités possibles de validation sont fixées et validées par la CFVU.

L'évaluation de l'engagement s'appuie pour partie sur l'investissement personnel et l'implication effective et durable de l'étudiant ou de l'étudiante durant la réalisation de sa mission, mais également sur sa capacité à présenter clairement les enjeux de son action, à proposer une réflexion sur cet engagement et les compétences acquises ou développées.

La commission évaluera l'acquisition des connaissances, compétences et aptitudes sur la base d'un rapport et d'un oral de soutenance.

MODALITÉS DE RECONNAISSANCE DE L'ENGAGEMENT ÉTUDIANT

Chaque étudiant et étudiante, dont l'engagement est validé par les équipes pédagogiques et le jury de son diplôme, se verra proposer un open-badge, en addition des modalités de reconnaissance de l'engagement éventuellement prévues dans le diplôme.

Note de cadrage et plus d'informations sur le site de l'UFR HSS, rubrique Formations/Master :
https://ufr-hss.unicaen.fr/formations/master/

ORIENTATION ET INSERTION PROFESSIONNELLE – EOI

DES SERVICES À VOTRE DISPOSITION, POUR VOUS AIDER DANS VOTRE ORIENTATION ET VOTRE INSERTION PROFESSIONNELLE

espace
orientation · insertion

DES SPECIALISTÉS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR AU SERVICE DES ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Pour toutes vos questions en lien avec vos études, votre projet professionnel…

WEB https://www.unicaen.fr/formation/orientation-insertion/

TEL 02 31 56 55 12

MAIL orientationinsertion@unicaen.fr

LIEU campus 1 bât. B • niveau 0

Pour s'informer sur le devenir des étudiantes et étudiants de l'université de Caen : poursuites d'études, métiers, salaires…

WEB https://www.unicaen.fr/formation/nos-enquetes/